

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

**LE TRIPLE NEXUS HUMANITAIRE A L'ÉPREUVE DES
PRINCIPES HUMANITAIRES : COMPATIBILITÉ OU
CONTRADICTION ? Analyse comparative par étude de cas
de sa mise en œuvre dans des contextes de crise
prolongée**

Auteur : KAZADI WA KAZADI Sylvestre Guelord
Promoteur : Prof. Benjamin Chemouni
Année académique : 2024-2025
Master en Action Humanitaire International

Déclaration de la déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Si j'ai eu recours à l'IA, j'ai scrupuleusement respecté les règles établies en la matière par la note du bureau Faculté ESPO en date du 1er juillet 2024, tout particulièrement dans son point 4.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses en ce compris l'usage des outils d'intelligence artificielle générative et savoir qu'un plagiat ou que toute autre forme d'irrégularité est une faute grave et est susceptible de donner lieu aux procédures et sanctions prévues aux articles 107 à 114 du RGEE (Règlement général des études et des examens) ».

Nom, Prénom : Kazadi wa Kazadi Sylvestre

Date : Le 28 /05/2025

Signature de l'étudiant : 

Avant-propos

« L'aide humanitaire s'adresse en priorité à ceux dont l'exigence de vivre se heurte à l'indifférence ou à l'hostilité ouverte des autres »

Jean-Hervé Bradol

« En théorie, nous aspirons tous à la paix dans le monde, au développement et à la sécurité et nous comprenons tous que l'action humanitaire a ses limites en termes de résolution ou de prévention des causes des crises. Mais, dans la pratique, notre expérience montre que l'accès d'urgence aux populations vulnérables dans certaines des zones les plus contestées dépend de la capacité à ne pas mêler les objectifs humanitaires à d'autres objectifs « transformatifs », qu'ils soient d'ordre économique, politique, social ou liés au respect des droits de l'homme »(CICR.2015)

Peter Maurer

Dans un contexte international où les frontières entre secours d'urgence, reconstruction et stabilisation deviennent de plus en plus floues, il devient crucial d'interroger les effets politiques, éthiques et opérationnels d'intégration stratégique dans l'action humanitaire.

Cette recherche vise à éclairer sur des convergences Théoriques souhaitées et les défis opérationnels qu'elles rencontrent ainsi que les tensions qu'elles suscitent au sein des organisations humanitaires.

Je tiens à remercier mon promoteur Benjamin Chémouni, les praticiens et chercheurs qui ont contribué, par leurs orientations, analyses et leurs témoignages, à nourrir cette analyse. Leur lucidité sur les paradoxes du Triple Nexus face aux principes humanitaires, m'a permis d'appréhender la complexité d'un modèle à la fois prometteur sur le papier et problématiques dans sa mise en œuvre.

Merci à ma tendre mère, Chantal Ngombe, qui ne cesse de prier pour ma réussite dans la vie, à ma femme Milca Bora et mon fils Joseph Kazadi dont le soutien inconditionnel m'a permis d'avancer malgré l'adversité. Une pensée pieuse pour mon Père, Clément kazadi, « trouves en cet accomplissement pleine satisfaction et fierté pour tant d'amour investi ». J'aurai aimé que tu sois là ! Je t'aime Papa...

Ma reconnaissance est adressée aussi à ma chère amie, Elsha Lemba, dont l'affection et les encouragements m'ont été d'un grand réconfort.

Table des matières

Déclaration de la déontologie.....	1
Avant-propos	2
Table des matières.....	3
Liste des abréviations.....	5
Liste des tableaux et figures	6
Résumé et Mots clés.....	7
1 Introduction générale.....	8
2 PARTIE I : Le cadre Théorique et conceptuel.....	12
2.1 Chapitre 1 : Fondements et origines du Triple Nexus	12
2.1.1 Définition du Triple Nexus.....	12
2.1.2 Origine et cadre institutionnel du Triple Nexus.....	12
2.1.3 Objectif du Triple Nexus	13
2.2 Chapitre 2 : Les principes fondamentaux de l'action humanitaire.....	16
2.2.1 Définition et objectifs des principes humanitaires	16
2.2.2 Les principes humanitaires : Fondements Historiques, cadres et portée universelle.....	18
2.3 Chapitre 3 : Le Triple Nexus comme facteur de tension.....	19
2.4 Chapitre 4: Approche Méthodologique	24
2.4.1 Une méthode qualitative : L'étude de cas	24
2.4.2 Les sources et techniques d'analyse des données	25
2.4.3 Sélection des études de cas.....	25
2.4.4 Etude de cas choisis par principe :.....	25
2.4.5 Les limites de l'étude de cas	26
2.5 Méthode qualitative : Entretien semi-directif (Cfr. Annexe 4).....	26
3 PARTIE II : Analyse par principe fondamentaux des études de cas	27
3.1 Chapitre 5 : Le Principe d'Humanité.....	28
3.1.1 Humanité et Triple Nexus	28
3.1.2 Étude de cas 1 : Le Yémen et l'atteinte au principe d'Humanité.....	28
3.1.3 Discussion.....	31
3.2 Chapitre 6 : Le Principe d'Impartialité	32

3.2.1	L'impartialité et le triple Nexus	32
3.2.2	Étude de cas 2 : L'Afghanistan, le défi de l'impartialité dans la lutte antiterroriste.....	33
3.2.3	Discussion.....	34
3.3	Chapitre 7 : Le Principe de Neutralité.....	36
3.3.1	Neutralité et triple Nexus.....	36
3.3.2	Étude de cas 3 : Conflit au Mali, la Neutralité à l'épreuve du pilier Paix.....	36
3.3.3	Discussion.....	38
3.4	Chapitre 8 : Le Principe d'Indépendance.....	39
3.4.1	Indépendance et Triple Nexus.....	39
3.4.2	Étude de cas 4 : La RDC ; l'indépendance au crible de la confusion Civilo- militaire.....	40
3.4.3	Discussion.....	42
4	Conclusion générale	44
5	Bibliographie.....	47
6	Annexe	56

Liste des abréviations

CAD	Comité d'assistance au développement
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CIMIC	Coopération Civilo-Militaire
CNDP	Congrès National pour la Défense du Peuple
CSPPS	Civil Society Platform for Peacebuilding and Statebuilding
DG ECHO	European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations
DIH	Droit International Humanitaire
DSRSG	Deputy Special Representative of the Secretary-General
EI	Etat Islamique
EUCAP	Mission (UE) de soutien aux capacités de sécurité intérieure maliennes
EUTM	European Union Training Mission
FARDC	Force Armée de la République Démocratique du Congo
HC	Coordonnateur Humanitaire
HDP	Humanitaire-Développement-Paix
IASC	Inter-Agency Standing Committee
IIDA	Women's Development Organization
INTPA	International Partnerships - European Commission
M23	Mouvement du 23 Mars
MINUSMA	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo
MSF	Médecins sans frontières
OCDE	L'Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
OXFAM	Oxford Committee for Relief Famine
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PROJES	Programme Jeunesse et Stabilisation
PRTs	Provincial Reconstruction Teams
PSDG	Pôles sécurisés de développement et de gouvernance
PSCF	Cadre Paix, Sécurité et Coopération et la Réforme
PSIRC	Plan intégré de sécurité pour les régions du centre
RC	Coordonnateur Résident
RDC	République Démocratique du Congo
REITENG	EUTF-funded REINTEG programme
RSASG	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général
TN	Triple Nexus
UE	Union Européenne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
USA	Etats-Unis

Liste des tableaux et figures

Tableaux :

Tableau 1: Différence entre les secteurs HDP	15
Tableau 2: Humanitarian principes	17
Tableau 3:(Annexe 2) Différences entre les types de réponses	57
Tableau 4:(Annexe 3) Caractéristiques des Piliers HDP	58
Tableau 5: Question du guide d'entretien.....	60
Tableau 6: Les 11 principes de la Recom. du CAD.....	63

Figures :

Figure 1: Illustration du Cadre conceptuel du Triple Nexus	14
Figure 2: Evolution de l'approche TN.....	56
Figure 3: TN et réponse dans les Etats fragiles	61
Figure 4: Recommandations principales du CAD	62
Figure 5: Doamine thématiques du TN.....	64
Figure 6: Que signifie "Faire du Nexus"	64
Figure 8 : (Annexe 11) Théorie de changement du Triple Nexus	66
Figure 9 :(Annexe 12) Différentes configurations du Triple Nexus selon les contextes	67

Résumé et Mots clés

Aux vues d'interventions humanitaires diversifiées en réponse à des crises prolongées de plus en plus multiples et variées, ce travail de fin d'étude analyse les tensions entre les principes humanitaires fondamentaux, l'humanité, impartialité, neutralité et indépendance ; et la mise en œuvre de l'approche dite Triple Nexus (Humanitaire développement et paix). Adoptée comme stratégie d'intégration dans le système international humanitaire, cette approche soulève des enjeux opérationnels, éthiques et juridiques lorsqu'elle est appliquée en situation de conflit.

A travers une analyse qualitative comparative fondée sur des études de cas (Yémen, Afghanistan, Mali, RDC et autres) et des entretiens de terrain, ce mémoire examine l'hypothèse selon laquelle l'association des actions humanitaires à des objectifs de développement ou de consolidation de la paix tend à compromettre l'application effective des principes du droit international humanitaire. Les résultats confirment que l'intégration dans le Nexus peut, dans certains contextes, altérer l'accès impartial à l'aide, affecter la neutralité perçue des acteurs humanitaires ou limiter leur autonomie opérationnelle, au risque de fragiliser la confiance de parties au conflit.

Le principe d'Humanité, pourtant moins controversé dans la littérature, apparaît fragilisé lorsque l'aide devient conditionnelle, sélective ou instrumentalisée pour des stratégies géopolitiques. Ce travail souligne enfin, l'importance de renforcer les réflexions collectives sur une définition claire et partagée du triple Nexus, afin de garantir une mise en œuvre adaptée aux réalités du terrain et invite à maintenir un espace humanitaire distinct, fondé sur les normes du DIH, tout en restant ouvert à des formes de collaboration équilibrée, dans le cadre de l'approche Triple Nexus.

Mots clés : Triple Nexus, principes humanitaires, Humanité, Droit international Humanitaire, crise prolongée.

1 Introduction générale

La dure réalité des crises prolongées dans certaines régions du monde et de l'Afrique en particulier a conduit lors du sommet humanitaire mondial de 2016, à l'adoption de la nouvelle approche du Nexus Humanitaire, Développement et Paix (HDP) qui s'inscrivait globalement dans les objectifs de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015.(Karen Kelleher Caneiro,2017)

Dans le domaine humanitaire et du développement, le Triple Nexus (TN) humanitaire est le prolongement d'efforts de longue date, qui propose une solution intégrée pour la réduction des risques de catastrophe, le lien entre aide d'urgence, réadaptation et développement, l'importance de la résilience et la prise en compte des situations de conflit dans l'ensemble des interventions. (Oxfam, 2019)

Le TN est une priorité pour le Comité d'assistance au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui implique donc la recherche d'objectifs communs et de synergies entre les programmes d'intervention d'urgence à court terme dans le domaine humanitaire et les processus de changement social à plus long terme dans le domaine du développement, ainsi que la recherche de la paix(Oxfam, 2019). Il a été conçu pour répondre aux causes profondes des conflits en impliquant des acteurs dont les mandats variés (unique ou multiple) leur permettent d'opérer dans et avec les trois secteurs de l'humanitaire, développement et consolidation de paix(Davies, 2012 ; Mena & Hilhorst, 2022).

Cependant, les approches humanitaires considérées à tort ou à raison comme apolitiques s'avèrent fondamentalement différentes des approches de développement et de paix à plus long terme car ces premières sont fondées sur les besoins immédiats et s'appuient sur des principes humanitaires établis, alors que les dernières semblent plus influencées par la politique et fondées sur les droits (St-Pierre A., 2021 ; Carothers & Gramont, 2013). Par conséquent, lorsque les trois domaines (HDP) se côtoient, elles s'influencent et se remettent en question. Bien qu'acceptés par plusieurs décideurs politiques, les segments du Nexus constituent des aspects discursifs et institutionnels distincts du système international, difficiles à juxtaposer.¹ Par conséquent, plusieurs craignent avec raison de voir les principes humanitaires se dissoudre au profit d'un agenda politique de

¹ Sonia Rahal, « Le triple nexus testé sur le terrain : humanitaire-développement-paix », Défis Humanitaires, 8 janvier 2021, consulté le 17 mai 2025, <https://defishumanitaires.com/fr/2021/01/08/le-triple-nexus-tested-humanitaire-developpement-paix/>.

sécurisation et de stabilisation, vu que les approches du développement et de recherche de la paix exigeraient plus de coordination avec l'état.(Oxfam, 2019)

Comme tout système normatif, les principes humanitaires de l'humanité, de l'impartialité, de la neutralité et de l'indépendance, sont soumis au test de la réalité et mis à l'épreuve d'approche complexe comme le Triple Nexus Humanitaire (Double Nexus dans certains cas) et à des contextes politiques ou opérationnels. Il convient de rappeler que l'action humanitaire n'a jamais évolué dans un vide politique et il est entendu que l'action humanitaire a, de tout temps était politisée mais les efforts encourus pour démontrer le caractère presque sacrosaint et apolitique des principes, a mis à jour nombre des tensions et paradoxes. Il porte à croire que les principes humanitaires ne sont pas forcément bien adaptés à la notion d'un humanitaire « transformatif » qui viserait à créer des sociétés meilleures. (CICR, 2015)

Ainsi, les principes classiques défendus par Henri Dunant lors de la création du CICR en 1863 se trouvent dilués, car l'action humanitaire n'est plus considérée comme une solution temporaire mais une réponse aux causes profondes, vue la modification du contexte opérationnel ²s'éloignant de plus en plus de l'humanitarisme classique (CICR, 2015 ; Barnett, 2005).

Le vif débat en lien avec le Triple Nexus porte sur la tension entre la recherche de résultats collectifs et la nécessité de préserver les principes humanitaires ; au cœur du problème, bien que discutable, est l'assertion que les principes humanitaires doivent être éloignés des aspirations politiques intrinsèques attribuées aux travaux de développement et de paix (Dubois, 2020). En même temps Lie³ (2020) souligne que les principes humanitaires, bien qu'essentiels comme cadre de référence, ne doivent pas être perçus comme des règles rigides ; ils fonctionnent plutôt comme des repères souples, appelant une interprétation nuancée en fonction de chaque situation.

Le respect des principes humanitaires lors d'actions Nexus est un réel défis et une problématique sérieuse, cependant, alors qu'il y a une large littérature sur différents défis en lien avec sa pratique et la création de synergie via le Triple Nexus, tels que la coordination, le financement, les résultats collectifs, la fragmentation des systèmes, le manque de leadership centralisé et des mécanismes de planification isolés (Müller-Koné et al., 2024; Schümperli Younossian, 2004), quelques rares

² Dans un champ humanitaire maintenant institutionnalisé depuis les années 1990, car le secteur et les agences se sont professionnalisés et rationalisés ; Jadis l'isolation des humanitaires face au monde politique contraste aujourd'hui avec les efforts de collaboration avec les Etats et ceux d'élimination des causes profondes des conflits. (Barnett, 2005)

³ Lie, J. H. S. (2020). The humanitarian-development nexus : Humanitarian principles, practice, and pragmatics. *Journal of International Humanitarian Action*, 5(1), Article 18. <https://doi.org/10.1186/s41018-020-00086-0>

recherches seulement s'intéressent à l'impact de cette approche sur les principes humanitaires dans des contextes de conflits prolongés. (Museka, 2024)

Filipa Schmitz Guinote ⁴du CICR, constate que les principes humanitaires sont souvent évoqués dans les discours sur le Nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP), mais de manière superficielle, réduits à de simples clauses de clôture telles que « *tout en respectant pleinement les principes humanitaires* ». Cette formulation, trop souvent formelle et non développée, fait croire que ces principes représenteraient une contrainte pour la mise en œuvre du Nexus. (CICR, 2019)

Dans notre étude, nous chercherons à analyser comment l'approche Triple Nexus affecte-t-elle les principes fondamentaux de l'humanitaire. En cherchant à intégrer les logiques de développement et de consolidation de la paix, le Nexus risque-t-il d'affaiblir les quatre principes fondamentaux de l'action humanitaire, particulièrement dans les conflits armés prolongés ? L'enjeu est donc de comprendre si le Nexus malgré un grand souci de définition commune, constitue une complémentarité opérationnelle ou s'il impose une redéfinition silencieuse du mandat humanitaire, et comment cela se manifeste concrètement sur le terrain.

Il s'agira, en s'appuyant sur des exemples concrets et des cadre juridiques, de comprendre les fondements du Triple Nexus, d'explorer les effets réels du Nexus sur les principes humanitaires, d'étudier les contextes spécifiques pour montrer où il est en synergie(compatibilité) ou en contradiction (tensions) ; identifier les limites et défis posés par sa mise en pratique. Il sera important aussi d'analyser les tensions sur la compréhension de ce qu'implique vraiment la consolidation de la paix, les perceptions différentes sur la nature des domaines du triple Nexus et de facto, sur les principes qui les guident dans l'interaction avec les Etats.

Nous avons retenu comme Nexus tout projet désigné comme tel dans la littérature, les projets évoluant sur base d'une coordination entre les trois secteurs, même si œuvrant dans un ou deux piliers seulement. Une méthodologie qualitative a été adoptée, reposant dans un premier temps sur une revue documentaire approfondie et variée. L'analyse s'est centrée sur des études de cas connus

⁴ Filipa Schmitz Guinote est conseillère politique au sein de la Division Politique et Diplomatie humanitaire du CICR.

dans des contextes de crises prolongées, tel que le Yémen, l'Irak, la République démocratique du Congo et le Mali, où l'approche Triple Nexus a été expérimentée.

A l'instar des travaux de Cristina Volkdal ⁵(2024), cette recherche a mobilisé des cas d'intervention menés par des acteurs humanitaires variés, afin d'examiner des modalités concrètes d'application de l'approche Nexus dans des contextes instables. Cette exploration comparative nous a permis d'identifier les risques et atteintes potentielles aux principes humanitaires, en lien avec les dynamiques d'opérationnalisation du Triple Nexus.(Volkdal, 2024)

Nous avons enfin procédé à des entretiens individuels avec des informateurs clés constitués de certains cadres d'organisation internationale afin d'avoir des perspectives tant concrètes que diversifiées sur les questions étudiées.

⁵ Doctorante au sein du Département pf Management Society and Communication de la Copenhagen Business School (CBS) à Frederiksberg, au Danemark. Son projet de recherche, financé par l'innovation Fund Denmark se concentre sur le « Triple Nexus »

2 PARTIE I : Le cadre Théorique et conceptuel

2.1 Chapitre 1 : Fondements et origines du Triple Nexus

2.1.1 Définition du Triple Nexus

L'« approche en nexus », la « programmation en nexus » ou « le nexus » désigne une approche ou un cadre qui tient compte à la fois des besoins immédiats et à long terme des populations affectées et renforce les opportunités de paix.(Fanning & Fullwood-Thomas, 2019) ; elle constitue l'aboutissement logique et l'accumulation de diverses initiatives et avancées normatives déjà adoptées au sein de la communauté du développement. (Hehertun, Moestad & Nygard, 2023)

Le Guide simplifié du IASC ⁶(Inter Agency stand commity) sur les Résultats Collectifs le décrit comme un effort concerté entre les acteurs humanitaires, du développement et, lorsque pertinent et approprié, de la consolidation de la paix.

Il est essentiel de garder à l'esprit que le Nexus est une approche et non un objectif et le but n'est donc pas de parvenir au Nexus, mais plutôt d'en utiliser l'approche pour réduire les risques, les menaces et les vulnérabilités multidimensionnels au fil du temps. (Global Cluster protection, n.d.)

2.1.2 Origine et cadre institutionnel du Triple Nexus.

Adopté en 2019, la Recommandation du CAD de l'OCDE marque une étape critique dans la conceptualisation du triple nexus (qui n'est pas un concept nouveau), et est considérée comme un cadre général pour le Nexus et est largement approuvé pour fournir une compréhension commune et un consensus conceptuel sur l'approche. Il s'agit du premier instrument juridique de l'OCDE auquel des agences onusiennes ont adhéré, témoignant de l'importance reconnue de cette approche par les principaux acteurs. (Altai Consulting, 2022)

Mais avant cela, plusieurs initiatives ont été mises en place pour coordonner ces secteurs (Jadis nommés « Silos ») à travers la collaboration et le partenariat, notamment depuis les années 1980 avec des approches jugées essentiellement programmatique et structurelle telles que « Linking Relief, Rehabilitation and Development » (LRRD), le renforcement de la résilience ou encore la réduction des risques de catastrophes (RRC), le "continuum entre secours et développement "à partir de 1990, ensuite le "Nexus sécurité-développement" (Après la guerre froide).

⁶ Inter-Agency Standing Committee – Results Group 4. (2021, septembre). *Mapping good practice in the implementation of humanitarian-development-peace nexus approaches: Synthesis report.*

C'est à partir de 2015, vu la présence des crises prolongées et la stagnation des financements, que le paradigme connu un nouveau tournant avec l'appel à plus d'efficacité et l'émergence de la rhétorique du « double nexus ». La même année 2015, vu l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable par les États membres de l'ONU, insistant sur la réduction des risques et des vulnérabilités pour limiter les besoins ; le glissement paradigmatique en faveur d'une coopération renforcée entre humanitaire et développement fut favorisé. Par la suite, nous avons eu le "Grand Bargain" en 2016 ainsi que le New Way Of Working lors du premier sommet mondial sur l'action Humanitaire à Istanbul, durant lequel Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations unies a conceptualisé les 3 secteurs (HDP), donnant ainsi naissance au terme « Triple Nexus ». (Daniel Gleisner,2012, Altai Consulting,2022)

Par après, en 2017, les Nations Unies et la Banque mondiale ont conjointement lancé l'Initiative Humanitarian-Development-Peace (HDPI), pour promouvoir une coopération renforcée entre les trois secteurs, en réponse aux défis complexes posés par les contextes de fragilité et de conflit. Dans cette dynamique, entre 2017 et 2020, le Conseil de l'Union européenne, en collaboration avec la Commission européenne, a entrepris plusieurs démarches concrètes pour l'opérationnalisation du Triple Nexus. En 2020, les services de la Commission européenne, en coordination avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), ont produit un document interne formalisant la position de l'UE sur l'intégration de la dimension « paix » dans le cadre du TN.⁷(Daniel Gleisner,2012, Altai Consulting,2022)

2.1.3 Objectif du Triple Nexus

L'objectif du triple nexus est de maximiser l'efficacité, l'efficience et l'impact de la coordination entre les actions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, afin de réduire les besoins humanitaires, les risques et les vulnérabilités des populations en travaillant vers des résultats collectifs ou des priorités du Nexus HDP. (IASC, 2022)

Dans une approche opérationnelle, et conformément à la Recommandation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE sur le nexus humanitaire-développement-paix, cela implique la mise en œuvre d'analyses conjointes, l'élaboration de plans stratégiques partagés, une

⁷ Cfr. Annexe 1

programmation conjointe, ainsi que la poursuite de résultats collectifs entre les différents acteurs des trois piliers.

Cette synergie repose sur un financement pluriannuel, prévisible et flexible, ainsi que sur une stratégie des bailleurs cohérente, adaptable et intégrée, afin de répondre de manière plus globale et durable aux défis complexes des contextes de crise.(Altai Consulting 2022 ; IASC, 2022)

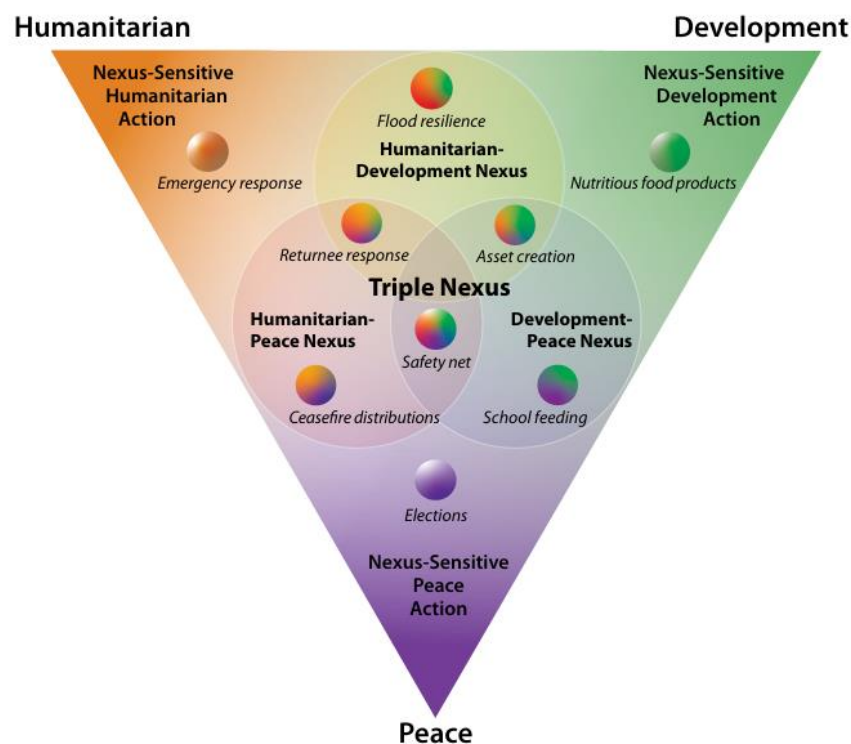
Cela implique aussi de reconnaître la valeur des interventions humanitaires immédiates et vitales, tout en évitant autant que faire se peut les projets fragmentés et les programmes basés sur le rendement ; et mettre davantage l'accent sur le renforcement des institutions et la promotion de la gouvernance et du leadership au niveau local.

Les interventions dans le cadre du Triple Nexus peuvent se faire par couches ou de manière progressive, de sorte que les interventions humanitaires, de développement et pour la paix soient concertées et s'effectuent simultanément ou l'une après l'autre (Cfr Annexe 13).(Oxfam, 2019)

Ci-dessous un schéma illustrant les interactions et complémentarités entre les piliers, et un tableau montrant leurs différences.

Figure 1: Illustration du Cadre conceptuel du Triple Nexus

One example of a Triple Nexus conceptual framework, proposed by Howe (Howe 2019, 5)



Source : (Fitzpatrick et al., 2021)

Tableau 1: Différence entre les secteurs HDP

Critères	Assistance Humanitaire	Aide au Développement (y compris Consolidation de la Paix)
Définition	Aide immédiate visant à sauver des vies, soulager la souffrance et préserver la dignité humaine en réponse à des crises (conflits, catastrophes naturelles, pandémies).	Soutien structurel et durable visant à réduire la pauvreté, renforcer les capacités des États et prévenir les crises par la gouvernance et la consolidation de la paix.
Financement	Financement court terme, souvent d'urgence.	Financement long terme, planifié sur plusieurs années.
Principaux Donateurs	- OCHA (CERF) - ECHO (Commission européenne) - Gouvernements bilatéraux (USAID, DFID, SIDA, etc.) - ONG et Croix-Rouge	- Banque Mondiale (IDA) - Fonds Européen de Développement (FED) - OCDE (Comité d'Aide au Développement - CAD) - PNUD, UNICEF, FAO, WHO
Systèmes de Financement	- Appels de fonds humanitaires inter-agences (HRP) - Fonds humanitaires communs (CBPF) - Financement souvent non conditionnel.	- Stratégies nationales de développement - Programmes de coopération bilatérale et multilatérale - Souvent conditionné à des réformes ou politiques spécifiques.
Acteurs Principaux	- Agences humanitaires de l'ONU (OCHA, PAM, UNICEF, HCR) - ONG humanitaires internationales et locales (MSF, CICR, CARE) - Mouvements de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	- Institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI, BAD) - Agences de développement (PNUD, AFD, GIZ, USAID) - Gouvernements nationaux
Objectifs	- Répondre aux besoins immédiats des populations en danger. - Fournir une aide neutre et impartiale. - Protéger les populations vulnérables en contexte de crise.	- Réduire la pauvreté et renforcer les capacités institutionnelles. - Assurer une croissance économique durable. - Prévenir les conflits et renforcer la gouvernance.
Rapport aux Principes Humanitaires	Stricte régie par les principes humanitaires(CICR, 1994)	Peut être influencée par des intérêts politiques et économiques.(Macrae et al., 2004)
Lien avec le Triple Nexus	Complémentaire à l'aide au développement mais doit préserver son indépendance.	Visé une transition entre l'urgence et le développement, avec une dimension de consolidation de la paix.

Source : (Fitzpatrick et al., 2021 ; Macrae et al., 2004 ; CICR, 1994)

2.2 Chapitre 2 : Les principes fondamentaux de l'action humanitaire

2.2.1 Définition et objectifs des principes humanitaires

L'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance constituent les fondements de l'action humanitaire et ont pour objectif de guider les acteurs souhaitant mener des activités humanitaires et avoir accès aux populations touchées en temps de conflit armé, de catastrophe naturelle ou d'urgence complexe (OCHA,1991 ; OCHA, 2011.). Ils encadrent la pratique humanitaire et jouent un rôle central dans la définition de l'espace humanitaire, tant sur le plan conceptuel que sur le plan opérationnel, dans lequel ces acteurs interviennent.(Lie, 2020)

Ces principes distinguent l'aide humanitaire d'autres activités, de nature politique, religieuse, idéologique ou militaire, facilitant ainsi l'accès humanitaire, l'acceptation de l'action humanitaire et aide le personnel humanitaire à effectuer son travail. (Hegertun, Moestad & Nygard, 2023)

Ils promeuvent un mode d'intervention destiné à rassurer les parties au conflit sur le fait que l'action humanitaire n'interférera pas dans les hostilités et ne favorisera aucune des parties. Ces principes définissent à la fois la finalité essentielle de l'action humanitaire (l'humanité et l'impartialité), et les qualités fondamentales que doivent incarner les acteurs humanitaires (la neutralité et l'indépendance).(Barber & Bowden, 2023)

Selon les termes de Jean Pictet (2015), le principe de l'humanité est le « principe essentiel » à la base du geste humanitaire, le seul principe ayant un caractère profondément moral. C'est un aspect fondamental car, d'une part, le bénéficiaire de l'assistance humanitaire ne saurait être a priori « découpé » en besoins, et d'autre part le principe de l'humanité reconnaît la part d'humanité présente chez tout être humain. Logiquement, le principe de non-discrimination, communément associé au principe d'impartialité⁸, est indissociable de cet impératif moral et est contenu au sein même du principe d'humanité. (CICR 2015)

⁸ Les principes d'humanité et d'impartialité étaient déjà consacrés par le DIH à travers les Conventions de Genève de 1949. En effet, que ce soit en situation de conflit armé international ou de conflit armé non international, les Conventions de Genève reconnaissent le droit à « un organisme humanitaire impartial, tel que le Comité International de la Croix-Rouge » d'offrir ses services aux parties au conflit. Cette condition d'impartialité de l'aide humanitaire sera renforcée par les Protocoles Additionnels aux Conventions de Genève qui reconnaissent que « des actions de secours de caractère humanitaire et impartial et conduites sans aucune distinction de caractère défavorable » puissent être entreprises (CICR,2015)

Tableau 2: Humanitarian principles

HUMANITY

Human suffering must be addressed wherever it is found. The purpose of humanitarian action is to protect life and health and ensure respect for human beings.

NEUTRALITY

Humanitarian actors must not take sides in hostilities or engage in controversies of a political, racial, religious or ideological nature.

IMPARTIALITY

Humanitarian action must be carried out on the basis of need alone, making no distinctions on the basis of nationality, race, gender, religious belief, class or political opinions.

INDEPENDENCE

Humanitarian action must be autonomous from the political, economic, military or other objectives that any actor may hold in relation to areas where humanitarian action is being implemented.

(*Triple Nexus – Assessing*, 2021)

Source : OCHA 2020

Le CICR définit le but du principe d'humanité : « à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine ; il est né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille. (CICR, 2015)

Le principe d'impartialité quant à lui ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique à venir en aide aux individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes. (CICR, 2015) Conformément à la classification très utile proposée par Jean Pictet, il est préférable de considérer le principe d'impartialité comme un ensemble regroupant les trois notions, étroitement liées mais distinctes, de non-discrimination (indissociable du principe d'humanité), de proportionnalité et d'impartialité stricto sensu.(CICR,2015)

Sur le plan général, le principe de Neutralité est un principe d'abstention, qui impose au fournisseur de l'aide humanitaire de s'abstenir de prendre fait et cause pour des objectifs idéologiques ou politiques des parties au conflit. L'idée exprimée ici est que les acteurs humanitaires doivent rester libres de leur pensée et qu'ils ne pourraient prendre parti dans les différends politiques ou religieux afin de garder la confiance de tous.(CICR, 2015) .

Enfin, le principe d'indépendance implique que l'action humanitaire doit maintenir en tout temps son autonomie vis-à-vis des autorités publiques et gouvernementales (Museka, 2024) et que les décisions sont prises exclusivement en fonction des besoins humanitaires et non en réponse à des pressions ou à des agendas extérieurs, afin de protéger l'intégrité et la légitimité de l'action humanitaire. (Iji, 2025)

2.2.2 Les principes humanitaires : Fondements Historiques, cadres et portée universelle

Le contenu des principes humanitaires a été historiquement élaboré au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui en compte 7, et énoncés en 1965 lors de la 20^{ème} conférence internationale à Vienne (Iji, 2025), pour encadrer son organisation interne et ses activités conformément au DIH (Droit international humanitaire).

L'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance constituent les quatre principes communs au droit international humanitaire (DIH) au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi qu'aux résolutions des Nations unies et d'autres organisations régionales telles que l'Union européenne et l'Union africaine. Ils sont aussi entérinés par deux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies, la résolutions 46/182 de 1991 concernant les trois premiers principes et la résolution 58/114 de 2003, rajoutant le principe de l'indépendance. (Nations Unies, 1991 & 2003; Iji, 2025)

Au niveau européen, les principes humanitaires sont garantis par le Consensus européen sur l'aide humanitaire, signé en décembre 2007 par le Conseil de l'UE, le Parlement européen et la Commission européenne ».⁹

Enfin ces principes humanitaires sont primordiaux pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), qui estime qu'ils sous-tendent toutes les dimensions de la réponse humanitaire dans tous les contextes géographiques et à toutes les étapes du cycle du programme humanitaire. Pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la neutralité et l'impartialité sont au cœur de son mandat, en tant que gardien des Conventions de Genève, notamment dans l'exercice de fonctions spécifiques, telles que les visites aux prisonniers dans les conflits armés.

⁹ Commission européenne (2023) : les principes Humanitaires https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/who/humanitarian-principles_fr ; consulté le 8/02/2025

En revanche, pour les organisations non gouvernementales (ONG) internationales et locales, il n'existe aucune obligation formelle de se conformer aux principes humanitaires. Néanmoins, ces organisations adoptent fréquemment ces principes de manière volontaire, en tant qu'éléments constitutifs de leur philosophie institutionnelle et de leur charte. Bien que, de nombreuses ONG ont signé le Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, adopté pour la première fois en 1994.(Barber & Bowden, 2023)

2.3 Chapitre 3 : Le Triple Nexus comme facteur de tension

Il est indispensable de connaître le modèle conceptuel et opérationnel de chaque domaine du TN (HDP), pour comprendre leurs rapports intrinsèques aux principes humanitaires, les tensions inhérentes à leur organisation interne et leurs interactions entre eux (Cfr. Tableau 1 & Annexe 3). En effet les domaines de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de paix sont des segments distincts du système international, tant par leurs trajectoires institutionnelles que par leurs origines discursives (Hegertun, Moestad & Nygard, 2023). Selon les propos recueillis lors des entretiens avec plusieurs agents humanitaires opérant en RDC, il persiste encore à ce jour un défi de compréhension partagée et d'interprétation commune du concept de Triple Nexus entre les acteurs humanitaires, de développement et de paix.

Comme le souligne un Humanitarian Affairs Officer ¹⁰au PAM en RDC, « *le Triple Nexus peut être compatible avec les principes humanitaires, mais exige des compromis dans certains contextes tels que la perte d'un peu d'autonomie pour assurer la sécurité des équipes sur terrain ou encore l'engagement à la lutte antiterroriste pour bénéficier des financements* ». Il évoque un choix récurrent entre « *la lettre du principe et l'esprit de la lettre* », illustrant la difficulté d'appliquer rigoureusement les principes dans des environnements instables voire hostiles.

L'assistance humanitaire se définit comme une aide apportée aux populations civiles en situation d'urgence tel que les conflits armés ou les catastrophes ; ayant pour objectif, de sauver des vies et

¹⁰ Entretien semi-directif réalisé en ligne dans le cadre du mémoire de fin d'études de master en action humanitaire internationale, avec un Humanitarian Affairs Officer au Programme mondial (PAM), bureau RDC, via Teams, le 29 avril 2025

de soulager la souffrance humaine¹¹ ; et selon la résolution 46/142 de l'ONU, elle doit être apporté en respectant les 4 principes humanitaires (CICR,2015). Ainsi ce pilier se positionne comme le gardien des principes humanitaires et veut les protéger des effets liés à la fusion avec les autres piliers (Développement et Paix). En effet, à cause des divergences d'interprétation selon les contextes, les organisations humanitaires continuent de réaffirmer l'importance fondamentale de ces principes au point où, l'adhésion à ces principes peut également constituer une condition préalable à l'obtention de financements de la part des bailleurs.(Barber & Bowden, 2023)

Malgré plusieurs controverse pratique, elle se revendique « apolitique », c'est à dire, ne se fait pas sur base d'intérêt stratégique ou de tout agenda ou engagement politique et sécuritaire, mais uniquement selon les besoins des populations¹² (Corty, 2024). En effet, en cas de crise prolongé de suite d'un conflit, certains acteurs politiques voient l'aide humanitaire comme un instrument de politique étrangère et de gestion de crise. Dans un contexte où la distinction entre mandats militaires et humanitaires tend à s'estomper, l'humanitaire se retrouve associé aux considérations géostratégiques et économiques des grandes puissances et des pays donateurs mais aussi des acteurs de la violence et parties aux conflits¹³.

Dubois (2020) révèle qu'une grande partie des humanitaires considèrent que la politique est intégrée aux projets de développement, d'émancipation et de construction de paix, et qu'ils doivent être gardés à distance du TN, pour des raisons morales, opérationnelles et de principe. La définition et la mise en œuvre opérationnelle des principes humanitaires ont été mises sous pression dans de nombreuses situations de conflits armés, alimentant d'importants débats juridiques et éthiques au sein du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres organisations humanitaires¹⁴

¹¹ L'origine du discours humanitaire est généralement rattachée à Henry Dunant et à son expérience lors de la bataille de Solferino en 1859. En voyage d'affaires, Dunant fut témoin par hasard du carnage opposant les troupes austro-hongroises et françaises près du village italien de Solferino. Bouleversé par la scène, il se joignit aux habitants pour apporter les secours dont il était capable. Cet événement fondateur mena à la création du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à l'adoption des Conventions de Genève, qui ont structuré le discours humanitaire autour de principes fondamentaux qui demeurent aujourd'hui au cœur de l'action humanitaire, bien que révisés et réaffirmés en 1949 à la lumière des deux guerres mondiales et de la création des Nations Unies.

¹² Jean-François Corty, Politisation de l'aide et dépolitisation des ayants droit : les limites de l'humanitaire d'État, *Revue internationale et stratégique*, n°134, 2024, p. 75–82.

¹³ Groupe URD, « Espace humanitaire », consulté le 10 mai 2025, <https://www.urd.org/fr/thematique/espace-humanitaire/>.

¹⁴ Médecin Sans Frontières. Dictionnaire pratique du Droit Humanitaire.<https://dictionnaire-droit-humanitaire.org/content/article/2/principes-humanitaires/> ; consulté le 8/02/2025

Sur le plan opérationnel, l'action humanitaire est essentiellement exogène, c'est-à-dire que les interventions, les idées et le financement proviennent de l'extérieur du pays affecté. Elle repose sur des principes universels et intervient souvent lorsque l'État hôte est dans l'incapacité ou refuse d'assurer la protection de sa population. Les acteurs humanitaires tiennent ardemment à préserver leur indépendance et veillent à ne pas entretenir de liens trop étroits avec les acteurs politiques ou les parties en conflit.(Easterly, 2007 ; Gardner, 2020)

En revanche, l'aide au développement¹⁵ s'organise autour de principes de partenariat. Elle suppose une programmation entre bailleurs et institutions bénéficiaires qu'il s'agisse d'ONG, d'États ou d'organisations multilatérales et postule que les acteurs extérieurs doivent soutenir les politiques et priorités du pays bénéficiaire. L'un des objectifs est que les bénéficiaires finaux aient une réelle appropriation des politiques et processus financés par des fonds extérieurs, tandis que les bailleurs doivent aligner leurs approches et stratégies sur celles du pays récipiendaire. (Lie, 2020)

Les acteurs du développement, engagés dans les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, insistent par ailleurs sur le renforcement des systèmes nationaux.(Easterly, 2007)

Ainsi, les réalités de terrain contrastant avec les discours officiels qui décrivent l'aide au développement comme « apolitique », révèlent qu'elle demeure profondément politique, notamment dans des contextes de conflit ou en post-conflit.(Werker, 2012). A cet effet, l'exemple récent de la France arrêtant le financement de l'aide publique au développement (APD) dédiée au Burkina Faso et au Niger en 2023 ou encore la suppression de l'aide au Mali, comme mesure de rétorsion dans un contexte de tensions diplomatiques, en sont des illustrations révélatrices. (Corty, 2024). En effet, l'un des arguments récurrents avancés par la communauté humanitaire contre la

¹⁵ Souvent désignée sous le terme d'aide publique au développement (APD), désigne l'ensemble des soutiens financiers octroyés par les États donateurs et les organisations internationales, dans le but de favoriser la croissance économique et le bien-être social dans les pays en développement. L'histoire de cette aide révèle une forte dimension politique, marquée par les contextes de l'après-Seconde Guerre mondiale, notamment à travers le Plan Marshall, conçu pour la reconstruction de l'Europe, mais aussi par les Accords de Bretton Woods et la Doctrine Truman, qui ont contribué à définir les fondements idéologiques et institutionnels de l'aide internationale en soulignant l'importance de la stabilité politique et de la croissance économique. Toutefois, elle est fréquemment conditionnée à la mise en œuvre de réformes économiques imposées par les bailleurs, une logique qui suscite des controverses tant sur son efficacité réelle que sur ses implications éthiques, notamment en ce qui concerne la souveraineté des pays bénéficiaires. Plusieurs voix critiques alertent également sur le risque d'instaurer une forme de dépendance structurelle, en lieu et place de l'émancipation économique, et dénoncent le renforcement des rapports de pouvoir asymétriques entre pays donateurs et pays récipiendaires, appelant ainsi à une réforme en profondeur des modalités de l'aide internationale.(Pierre Jacquet, 2006)

coopération dans le cadre du triple nexus réside dans la politisation perçue des acteurs du développement et de la paix, ce qui entrerait en contradiction avec les principes humanitaires de neutralité et d'impartialité vis-à-vis des parties impliquées dans un conflit. (Oxfam, 2019 ; Dubois, 2020). Il arrive en effet que des gouvernements nient activement les droits ou les besoins de leurs citoyens et n'autorisent l'aide qu'à une partie de la population ou que les bailleurs utilisent le TN pour aligner le financement de l'aide sur leurs propres objectifs de politique étrangère (P.ex. lutte contre le terrorisme), ce qui met en péril l'impartialité et l'indépendance des organisations humanitaires. (Oxfam, 2019)

Enfin, le pilier « Paix » constitue l'un des aspects les plus controversés de l'approche triple Nexus, tant sa définition reste encore divergente. Alors que certains acteurs privilégient une interprétation restreinte, centrée sur des interventions « douces » telles que la cohésion sociale ou le dialogue communautaire, d'autres insistent sur la nécessité d'y inclure également les interventions « dures » en matière de paix et de sécurité, impliquant notamment des acteurs étatiques ou sécuritaires. Cette divergence de visions témoigne des tensions structurelles autour de la finalité du Nexus et des mandats institutionnels des différents intervenants (Oxfam, 2019). Ces tensions inhérentes au pilier Paix s'intensifient encore davantage en raison d'un engagement direct avec les parties belligérantes. (Hegertun, Moestad & Nygard, 2023), ce qui accroît le risque de compromettre les principes humanitaires d'indépendance et d'impartialité au cas où les décisions semblent soutenir ou s'aligner avec un groupe ou une solution en particulier.

La composante « paix » du Nexus fait référence à un certain nombre de concepts autour de la paix, allant au-delà de la simple absence de guerre (Virji et al., 2019), notamment ceux qui sont pilotés par des acteurs étatiques « Big P », tels que la sécurité et la stabilisation, la consolidation de l'État ou les processus centrés sur l'État mandaté par le Conseil de sécurité des Nations unies¹⁶, et d'autre part, les processus de paix au niveau national, et la consolidation de la paix au niveau communautaire « Little P ». (Oxfam, 2019). Les interventions pour la « paix » se déclinent selon

¹⁶ En 2016, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté les résolutions jumelles (A/RES/70/262 et S/RES/2282) qui exposent une vision du « maintien de la paix » et donnent du programme de paix la description la plus complète et la plus englobante à ce jour: « Le “maintien de la paix”... devrait être compris au sens large comme étant un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population, ce qui suppose des activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits ». (IASC, 2021)

un vaste spectre : Sensibilité aux conflits, Renforcement des capacités locales pour la paix, Établissement de la paix, Processus de paix et diplomatie politique de haut niveau, Préservation de la paix par le biais de missions de maintien de la paix. (Oxfam, 2019). Elle s'aligne avec les Objectifs de développement durable (ODD), soulignant que sans progrès en matière de paix, les autres objectifs risquent de ne pas être atteints (Virji et al., 2019).

Ainsi, lorsque l'on évoque le Nexus, les différents acteurs peuvent interpréter le mot « paix » de diverses manières, souvent selon leurs propres intérêts et priorités. Pour les ONG internationales, cela signifie généralement d'intégrer une meilleure sensibilité aux conflits, de promouvoir la cohésion sociale ou l'établissement de la paix, même s'il est admis que tout cela doit se faire en lien avec les processus officiels. D'un autre côté, l'UE, par exemple, interprète le terme de « paix » comme recouvrant des activités qui vont de la prévention des conflits et l'alerte précoce à la sécurité et la stabilisation, en passant par la médiation et la réponse à une situation de conflit. (Fanning & Fullwood-Thomas, 2019)

2.4 Chapitre 4: Approche Méthodologique

2.4.1 Une méthode qualitative : L'étude de cas

Notre travail s'appuie sur plusieurs études de cas, décrivant la mise en œuvre pratique de l'approche Triple Nexus dans des contextes différents. Il s'agit d'un design d'étude de cas multiples. Elle a consisté à collecter des informations systématiques dans la littérature notamment sur le Yémen, le Mali, la république démocratique du Congo, le soudan, l'Irak, l'Afghanistan, l'Ouganda, la République Centrafricaine et autres pays. L'objectif est de comprendre comment la mise en œuvre du Triple Nexus pourraient impacter le respect des principes humanitaires.

Trois tendances sont identifiées par certains auteurs comme étant du Nèxus, notamment le Relief Development continuum ; le Development Relief Approach et l'Humanitarian Aid Development and Sécurité in Fragile States (St-Pierre, A,2021). Dans notre étude, nous inclurons tout projet décrit comme Nexus par la littérature et ceux ayant été planifié via un cadre de coordination visant les mêmes objectifs.

Alors qu'il existe une large documentation sur le Triple Nexus, très peu s'intéressent à l'analyse de l'impact de l'approche sur les quatre principes humanitaires (L'Humanité, l'impartialité, la Neutralité et l'Indépendance). La majorité se concentre sur les défis de coordination, les résultats collectifs ou encore les financements de l'approche triple Nexus. (Islamic Relief Worldwide, 2021 ; Volkdal, 2024 ; Commission Européenne, 2022) Par conséquent, à défaut de trouver des descriptions explicites d'atteinte aux principes, nous avons pris en compte toute description qui entraînait dans la définition d'une atteinte aux quatre principes humanitaires.

L'étude procède à un examen approfondi de la mise œuvre d'intervention Humanitaire adoptant le Triple Nexus et épingle les tensions observées dans chaque contexte spécifique. L'objectif principal est d'examiner de manière approfondie la situation des différents pays où le Triple Nexus a été mis en œuvre et de ressortir toute observation nous permettant d'avoir une idée aussi complète que possible de l'impact sur les principes humanitaires. Chaque analyse d'étude de cas est suivie d'une discussion visant à identifier les enseignements clés et à tracer des parallèles pertinents avec d'autres contextes nationaux. Ces mises en perspective sont enrichies par de brèves illustrations issues d'exemples internationaux, permettant de situer les résultats dans une réflexion plus large.

La méthodologie de l'étude de cas est une méthodologie de recherche très prisée en sciences sociales, prise pour étudier des phénomènes complexes en situation réelle. Quand rigoureuse, elle permet aux chercheurs d'explorer ou de décrire un phénomène dans son contexte en utilisant diverses sources de données. Ainsi, les études de cas passent par la collecte et l'analyse de récits de vie, de documents écrits, de biographies, d'interviews, ou encore d'observation participante qui servent à la déconstruction et à l'inhérente reconstruction du ou des phénomènes complexes étudiés en situation réelle et non contrôlée. (Barlatier, 2018)

Le recours à la démarche des études de cas peut servir à expliquer une politique publique, la décrire en profondeur ou illustrer une situation spécifique comme l'approche Triple Nexus, qui parfois peut être originale et éclairante pour les prises de décision. Le principal atout de l'étude de cas est sa capacité à intégrer les caractéristiques uniques de chaque cas et d'examiner des phénomènes complexes dans leur contexte, c'est-à-dire, en condition de vie réelle¹⁷. (Valéry Ridde & al, 2023)

2.4.2 Les sources et techniques d'analyse des données

Cette étude s'appuie sur des sources secondaires, qui sont des travaux, documents institutionnels, publications, rapports d'ONG et des études de cas existants et disponibles sur la problématique. L'étude utilise une approche comparative via une grille d'analyse permettant de comparer l'impact de l'approche Triple Nexus sur chacun des quatre principes, en recoupant les données qualitatives.

2.4.3 Sélection des études de cas

Le choix des cas a été principalement faite sur base de l'accessibilité de documents et la disponibilité des données en ligne, mais aussi des cas décrivant des crises humanitaires prolongées en contexte de conflits, et où l'approche Nexus a été adoptée, sous forte triple ou Double.

2.4.4 Etude de cas choisis par principe :

Premièrement, le cas du Yémen nous a permis d'aborder toute question en rapport avec le principe d'Humanité afin d'analyser les aspects de protection de la vie et de la dignité en situation de conflit.

Le contexte de l'Afghanistan où les enjeux politiques et économiques influent sur l'accès équitable à l'aide, nous a permis d'analyser les questions en lien avec le principe d'Impartialité. Pour le principe de Neutralité, le contexte conflictuel du Mali a constitué un cas intéressant, étant donné les interférences politiques observées sur les interventions humanitaires. Et enfin, nous avons choisi le cas de la crise en République Démocratique du Congo, où la cohabitation des objectifs de développement et paix, limitent l'autonomie des humanitaires, pour aborder les questions en rapport avec le principe de l'indépendance.

D'autres études de cas tels que le Soudan, la RCA ou l'Ouganda ont permis également d'élargir l'analyse pour meilleure compréhension.

¹⁷ Valéry Ridde, Abdourahmane Coulibaly, Lara Gautier. Les études de cas. LIEPP Fiche méthodologique n°11, 2023. Ffhal-04102951f

2.4.5 Les limites de l'étude de cas

Les études de cas ont souvent été critiquées en raison de la validité interne et externe de la recherche. En effet la sélection spécifique d'un cas d'étude s'avère être une limite d'applicabilité des données recueillis sur le Triple Nexus. Les rapports d'ONG peuvent être moins regardant sur les principes humanitaires étant donné les contraintes opérationnelles guidant souvent la coopération avec les Etats. Néanmoins, cette recherche s'appuie sur les informations fournies par des Analyses et rapports émis par différents chercheurs internationaux et régionaux, qui semblent pertinentes et suffisantes pour une analyse en profondeur.

Par ailleurs, la validité externe de cette étude sera forcément limitée quant à sa généralisation car les contextes sont divers et variés et les facteurs défavorisant ou protecteurs des principes les sont aussi ; mais cela n'est point l'objectif de cette recherche.

2.5 Méthode qualitative : Entretien semi-directif (Cfr. Annexe 4)

Trois cadres d'agence onusiennes, multilatérales et d'ONGI, opérant en RDC, ont accepté d'effectuer des entretiens semi-directifs. Il s'agit de contacts personnels car ayant travaillé quelques années dans le domaine humanitaire. Le premier est Programme Policy Officer au PAM-RDC depuis 2023 et membre du Nexus Core's Team, il a aussi été Humanitarian Officer à OCHA au Mali (2020-2022) et Membre de la Task Force Nexus au Mali. Le deuxième est Senior Health Specialist et DRC HNP Coordinator à la Banque Mondiale-RDC ; enfin le dernier est Coordonnateur adjoint du Cluster Abris National pour le compte du UNHCR-RDC.

Ces différents informateurs ont apporté des perspectives institutionnelles précieuses, qui évidemment pourraient présenter certains biais. En effet leur position stratégique et leur ancrage dans des structures internationales risquent de limiter la prise en compte des perceptions locales et opérationnelles, notamment celles des ONG nationales et des communautés affectées. En outre, le contexte spécifique de la RDC pourrait également influencer les analyses, sans nécessairement refléter les dynamiques d'autres contextes. Ces biais ont été explicitement pris en compte dans la méthodologie et atténués par un croisement avec des sources secondaires.

Lesdits entretiens se sont tenus en ligne via Teams pendant environ 42 minutes à 1 heure, en avril et mai 2025.

3 PARTIE II : Analyse par principe des études de cas

En général, les inquiétudes du secteur semblent dirigées vers les principes de neutralité et d'indépendance, et plusieurs questionnements restent pendantes concernant la manière dont les acteurs humanitaires peuvent avoir des liens avec l'Etat tout en restant neutre et indépendant. (Dubois 2020)

Bien que les sponsors politiques du triple Nexus, comme l'Union Européenne, affirme l'inviolabilité des principes humanitaires, cependant la réalité du terrain en conflit montre un risque de plus en plus croissant de demandes politiques et sécuritaires qui l'emportent sur les idéaux du droit humanitaire international (DIH) et les principes. Cette observation a été confirmée par l'un de nos interlocuteurs interrogés sur terrain, Humanitarian Affairs Officer-RDC (OCHA Mali, 2020–2022) et ancien membre du Task Force Nexus au Mali. Selon lui, dans les contextes de crise prolongée, comme ceux du Mali ou de la RDC, les acteurs du Nexus sont parfois contraints de s'adapter aux réalités et sensibilités locales. Il précise à titre d'exemple, que le Mali a volontairement restreint son approche jusqu'à limiter la stratégie au « double Nexus » (humanitaire-développement), en écartant explicitement le pilier paix, jugé trop sensible dans un contexte de méfiance vis-à-vis des forces de maintien de la paix (MINUSMA).

D'un autre côté, un expert ¹⁸de la Banque Mondiale en RDC, nous a confié que le secteur du développement n'est pas opposé aux principes humanitaires, il assure que ces dernières guident aussi les stratégies du secteur et que la politique n'est pas synonyme de mauvaise décision ou planification ; il est légitime pour les états d'orienter l'aide peu importe le secteur.

Il convient de noter que l'humanité et l'impartialité sont des principes substantifs qui ont un objectif éthique intrinsèque, la neutralité et l'indépendance n'ont de valeur morale intrinsèque. Leur rôle pragmatique est de sauvegarder l'accès nécessaire pour la mise en œuvre de l'humanité et l'impartialité. (CHA, 2020)

¹⁸ Entretien semi-directif réalisé en ligne dans le cadre du mémoire de fin d'études de master en action humanitaire internationale, avec le Senior Health Specialist et DRC HNP Coordinator, WB-RDC, via Teams, le 01 mai 2025

3.1 Chapitre 5 : Le Principe d'Humanité

3.1.1 Humanité et Triple Nexus

Dans l'humanité, les trois secteurs du Nexus (Humanitaire, Développement et Paix) peuvent trouver des points communs dans le concept de dignité. L'humanité incorpore la dignité pour quiconque de ne pas être réduit à ses besoins biologiques ou essentiels ; ou à la victimisation sans libre arbitre, ni d'avoir besoin d'être sauvé par un étranger.(CHA, 2020)

La pensée Nexus exige un engagement éthique envers les principes et par conséquent la mise en œuvre de l'humanité au sein de l'action humanitaire ; le principe d'humanité demande un engagement et une négociation parce qu'il englobe les droits humains des populations au développement et à la pleine dignité de vie. (Dubois 2020)

L'intégration de la paix et du développement dans les actions humanitaires renforce la dignité des populations en évitant les cycles d'assistance temporaire. Toutefois, cela nécessite une approche fine pour éviter d'instrumentaliser l'humanitaire pour des objectifs politiques comme dans le cas du Yémen où le principe d'humanité a été mis à mal. (Mena & Hilhorst, 2022 ;CICR 2015)

A priori, le principe d'humanité est le moins controversé des quatre principes classiques de l'action humanitaire et il occupe une place privilégiée du fait qu'il représente un espace commun au sein d'une communauté hétérogène d'acteurs humanitaires.(CICR,2015)

3.1.2 Étude de cas 1 : Le Yémen et l'atteinte au principe d'Humanité

3.1.2.1 Contexte et enjeux

Dès les années 1990, une crise humanitaire avec des conséquences multidimensionnelles affecte le Yémen, à la suite de nombreuses tensions tangibles entre plusieurs groupes détenant des visions différentes pour l'avenir politique, social et religieux du Yémen. D'une part le mouvement Houthiste, qui revendique le renouveau de l'identité zaïdite, d'autre part le Cabinet du Yémen et

ses forces armées (Gouvernement du 1^{er} Ministre Ma'in Abdulmalek) et enfin la coalition d'Etats arabes dirigée par l'Arabie Saoudite¹⁹, allié du cabinet du Yémen.

Depuis 2015, le conflit a profondément fragilisé l'économie nationale ainsi que les services sociaux de base, ainsi les capacités d'importation des biens essentiels, le fonctionnement des institutions publiques et le versement des salaires aux agents de l'État fut entravés.(OCHA, 2017)

En 2019, selon MSF, près de 80% de l'ensemble de la population nécessitait une assistance humanitaire et n'avait pas accès aux services sociaux de base. En réponse aux violences et autres difficultés, une large partie de la population yéménite a été forcée à se déplacer dans des campements en région plus éloignée du Yémen ou chez des pays voisins et obligée de vivre dans des conditions lamentables. (UNHCR, 2020; St-Pierre, A,2021)

Pour répondre à la crise, l'approche Triple Nexus a été introduite par les nations Unies, la Banque Mondiale, l'Union Européenne et l'ISDB (Islamic Development Bank) partners via l'initiative Yémen Humanitarian-Development Peace Platform (YHDPP), avec l'objectif de renforcer la résilience des populations, restaurer les services de base, et jeter les bases d'une gouvernance inclusive (OCHA, 2017). Cependant, cette le Nexus, en particulier sa dimension développement et paix a profondément affecté le principe humanitaire d'Humanité, qui exige que l'on soulage toute souffrance humaine, sans conditions ni priorités politiques (Mena & Hilhorst, 2022).

3.1.2.2 Mise en œuvre du Triple Nexus

Étant donné la présence de besoins humanitaires dans le pays, le Coordinateur Humanitaire (HC) pour le Yémen travaillait en étroite collaboration avec le Coordinateur Résident (RC). Le HC est chargé de coordonner l'aide d'urgence et vitale dans le pays, tout en collaborant étroitement avec le peuple yéménite, le gouvernement, ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux et yéménites, afin de s'assurer que le soutien des Nations Unies au Yémen contribue réellement à construire l'avenir souhaité par les Yéménites.(Mena & Hilhorst, 2022)

¹⁹ Avec son entrée dans le conflit en mars 2015, elle représente également l'implication des puissances occidentales (Allemagne, Etats-Unis, Royaume-Uni, etc.).

Une analyse du Plan de Réponse Humanitaire des Nations Unies, de la Note d'Engagement Pays de la Banque mondiale, de la stratégie pays de l'Union européenne et des résultats de la Mission d'Évaluation Stratégique des Nations Unies a permis d'identifier quatre résultats stratégiques communs au sein du nexus Humanitaire-Développement-Paix. Ces résultats sont également largement en cohérence avec le cadre de transition du Système des Nations Unies dans le pays (UNCT bridging framework). Ils comprennent : (1) une aide équitable ; (2) la fourniture de services de proximité ; (3) la préservation des institutions étatiques ; et (4) la préparation à la relance et à la reconstruction économiques.(OCHA,2017)

3.1.2.3 Mécanisme d'impact du Nexus sur le principe de l'Humanité au Yémen

L'aide Humanitaire a été priorisée selon des considérations politiques, plus propices à l'intégration de la logique de développement dans un contexte de guerre. Cela a conduit à prioriser la reconstruction institutionnelle, notamment dans les zones sous contrôle gouvernemental ; entraînant l'érosion de la réponse d'urgence au profit de la résilience, ce qui a induit une réduction des fonds pour l'urgence au profit des projets durables, sans que la situation humanitaire ne soit stabilisée, occasionnant la non-couverture des besoins de base tel que l'eau potable, la nutrition infantile, la santé maternelle et autres. (Johansson, L. 2021).

Or dans un pays où l'État est fragmenté, légitimer certaines autorités locales (via la reconstruction ou les financements) crée de nouvelles souffrances en excluant d'autres populations, notamment dans les zones houthies.(Dubois,2020) Cette décision a laissé des millions de personnes en dehors des zones « coopérantes » sans services vitaux, en contradiction avec l'obligation morale de soulager la souffrance humaine sans distinction.(St-Pierre A, 2021 ; OCHA, 2017)

La dignité humaine ainsi compromise par une conditionnalité implicite, a produit une aide sélective et incompatible avec l'universalité du principe de l'humanité.

Enfin, la fragmentation et l'hyper-collectivité contre-productive, c'est-à-dire, la profusion d'acteurs Nexus, crée une incohérence avec des objectifs concurrents ou divergents qui affaiblit la capacité à répondre efficacement aux urgences humaines.(Johansson, L. 2021 ; St-Pierre, A. 2021 ; Mena & Hilhorst, 2022) ; qui plus est, la perte de dignité dans la pratique humanitaire, comme le relève Dubois : « même une aide respectueuse peut être perçue comme infantilisation ou

dépossession ». Au Yémen, plusieurs communautés ont déclaré se sentir « sauvées », mais jamais écoutées ni autonomisées((Johansson, L. 2021 ; Dubois,2020)

3.1.2.4 Illustrations concrètes Yémen

Lors du conflit, les Etats-Unis sont à la fois fournisseurs d'armes et financeurs de l'aide humanitaire inscrit dans l'approche Nexus (Programme SHARP de l'USAID), illustrant un double discours diplomatique. Le soutien logistique et l'intelligence fournis à la coalition ont permis des frappes sur les marchés, des écoles et des hôpitaux.(Johansson, L. 2021; St-Pierre, A. 2021)

Cela pose une contradiction morale majeure entre le discours humanitaire et les actions stratégiques, subordonnant ainsi l'aide humanitaire aux intérêts géopolitiques. Des témoignages d'ONG rapportent que l'aide était conditionnée à la reconnaissance politique des autorités locales, excluant les zones les plus sinistrées si elles sont perçues comme hostiles ou “non fiables” (Johansson, L. 2021).

L'échec des mécanismes de paix, tels que l'accord de Stockholm²⁰ de 2018, combiné à la fragmentation des acteurs, empêche toute planification stable, ce qui accentue l'écart entre les objectifs Nexus et les urgences humanitaires réelles.

3.1.3 Discussion

La situation du Yémen présente des similitudes avec celui de la région de Ségou, située au centre du Mali et qui est depuis plusieurs années en proie au conflit armé qui a débuté en 2012 dans le nord du pays. Les interventions d'Oxfam ont intégré l'approche Nexus dans son principe d'humanité en mettant l'accent sur la protection et la dignité des femmes déplacées et les communautés hôtes, en combinant assistance immédiate (cash transfers) et renforcement des moyens de subsistance. Cela a permis d'éviter une simple réponse d'urgence et de garantir une prise en charge plus durable.(Oxfam 2022)

²⁰ Comité permanent interorganisations (IASC), *La paix dans l'interface action humanitaire-développement-paix*, Genève, IASC, 2021, [en ligne] : <https://interagencystandingcommittee.org/document/la-paix-dans-linterface-action-humanitaire-developpement-paix>, consulté le 13 mai 2025.

Cependant, le Nexus piloté et influencé par des questions sécuritaires a concentré les projets dans les zones « stabilisées » (Mopti, Gao), excluant les régions fortement touchées par les violences armées et où l'État est absent. En plus, l'accent a été mis sur les infrastructures et a laissé de côté la protection physique et psychologique des civils dans un contexte de violence communautaire ; minimisant une composante essentielle du principe de l'humanité.(Tronc et al., 2019)

En Irak, la focalisation sur la reconstruction après la chute de l'EI, a fait que l'aide vise principalement la réhabilitation des infrastructures publiques, au détriment des populations déplacées, non réintégrées ou toujours exposées à la violence, et secondairement, les projets ont adopté une approche technocratique de la paix en ignorant le traumatisme sociaux, l'accès à la justice et la protection physique, d'où le peu d'impact constaté sur les dimensions humaine de la crise. (Bruno, 2018)

En revanche, le sud soudan et l'Ouganda sont décrite comme des « Modèle protecteur du principe d'humanité ». Au Soudan, l'accord OLS a permis une distribution basée sur les besoins réels, grâce à un engagement tripartite (ONU, ONG, groupes armés). Les ONG avaient un accès garanti aux populations vulnérables, sans condition d'alignement politique(Levine, I.1997)

En Ouganda, la réponse CRRF a réussi le pari de réaliser des distributions de l'aide selon la densité de réfugiés et la pression sur les services, sans distinction ethnique ou politique. Ce modèle respecte pleinement la logique du soulagement universel. (Altai Consulting 2022)

Grâce à l'éclairage du document de Dubois (2020), il apparaît que le Nexus, bien pensé, peut renforcer le principe d'humanité mais cela nécessite un changement de posture, pas seulement de structure. L'échec du Nexus au Yémen et dans d'autre contexte tel que l'Irak, l'Afghanistan ou la RDC, vient d'une vision technocratique et descendante. Ce n'est pas le Nexus en soi qui viole l'humanité, mais son instrumentalisation sans ancrage dans la dignité humaine.

3.2 Chapitre 6 : Le Principe d'Impartialité

3.2.1 L'impartialité et le triple Nexus

Dans le cadre du Triple Nexus, plusieurs acteurs humanitaires redoutent que l'intégration des objectifs de paix compromette l'impartialité de leur mandat, dès lors que les actions humanitaires

sont alignées, même partiellement sur des objectifs de stabilisation ou de consolidation de la paix. (Sanchez Garcia, 2023) En effet, L'impartialité est instantanément mise à mal lorsque l'aide humanitaire est fournie dans le cadre d'un processus politique plus large et non plus en fonction des besoins²¹. (MSF 2016)

3.2.2 Étude de cas 2 : L'Afghanistan, le défi de l'impartialité dans la lutte antiterroriste

3.2.2.1 Contexte et enjeux

En Afghanistan, depuis le départ des soviétiques en 1989 et l'arrivée des Talibans en 1996, l'Afghanistan connaît une instabilité chronique croissante qui a été exacerbée par la guerre contre le terrorisme, déclenchée par les Etats-Unis en 2001, à la suite des attentats du 11 septembre. Malgré l'instauration d'un régime autoritaire imposant une application extrême de la charia, une collaboration tacite exista entre les talibans et les USA avant 2011, avant de se rompre rapidement après le refus du régime en place accusé d'héberger Al-Qaïda, d'extrader Oussama Ben Laden, accusé d'avoir orchestré les attentats en septembre 2001. Ce refus a fourni la légitimation nécessaire à l'intervention armée de la coalition occidentale, marquant le début de l'occupation de l'Afghanistan et d'un long processus de reconstruction encadré par les États-Unis et l'OTAN. (Siddiqui & Guiu, 2024)

La reprise du pouvoir par les talibans en fin 2021, le retrait des troupes américaines et l'isolement quasi-économique du régime qui a suivi, a entraîné une crise terrible économique associée à une sécheresse sévère et une pauvreté chronique, générant les conditions d'une crise humanitaires aigües. (Sida & Nelis, 2022)

3.2.2.2 Mécanismes d'asphyxie du principe d'impartialité

L'aide humanitaire en Afghanistan a été caractérisé pendant longtemps par un alignement aux logiques de politiques étrangères orientées vers la lutte contre le terrorisme et le soutien à des régimes alliés. De ce fait, l'architecture Nexus a été considérablement utilisée pour soutenir les zones sous contrôle gouvernemental ou alliées à la coalition, excluant de fait les autres zones.

²¹Jens Pedersen, « *The Nexus of Peacebuilding, Development and Humanitarianism in Conflict Affected Contexts: A Respect for Boundaries* », *MSF Analysis*, Médecins Sans Frontières, 2016, [en ligne] : <https://analysis.ocb.msf.org/nexus-peacebuilding-development-humanitarianism-conflict-affected-contexts-respect-boundaries/>, consulté le 15 mai 2025.

Certaines ONG, ont volontairement ou non, légitimé le changement de régime et du coup ont adopté une posture de lutte anti-terroriste que d'aide impartiale.

La fusion civilo-militaire via les « Provincial reconstruction Teams » a entraîné une confusion entre les actions humanitaires et militaires, compromettant gravement l'impartialité perçue des acteurs humanitaires.

3.2.2.3 Illustration concrète

En Afghanistan, une approche confuse civilo-militaire via les PRTs a conduit les ONG à adopter des mesures extrêmes pour se distinguer des PRTs : véhicules non identifiés, absence de logos, personnel local non identifié.

Malgré tout, la confusion a persisté car les PRTs se comportaient souvent comme des ONG tout en étant armés ; et ce pendant que l'ensemble des projets favorisaient les zones loyales au gouvernement, au détriment des régions rurales et frontalières, entraînant une distribution de l'aide biaisée par la loyauté politique, non par la vulnérabilité réelle.(Bruno, 2018)

L'approche Triple Nexus a été organisée dans un contexte particulier de lutte contre le terrorisme que posa les Etats unis via le discours du président George W. Bush qui déclara que « *chaque nation, dans chaque région, doit désormais faire un choix : soit vous êtes avec nous, soit vous êtes avec les terroristes* ». Par conséquent, l'aide humanitaire, perçue déjà comme occidentale fut alors utilisée comme un instrument stratégique dans la conduite de cette guerre, entraînant une perte de légitimité pour de nombreuses ONG, du fait de leur association aux forces d'occupation, et forçant ces dernières à opérer « en sourdine » avec peu de capacité à évaluer les besoins ou à les cibler proportionnellement. (Bruno, 2018)

A cet effet, des ONG ont admis avoir renoncé à des zones à haut risque par manque de garanties sécuritaires, ce qui a accru exclusion des populations les plus vulnérables, contredisant ainsi le fondement même du principe d'impartialité. (Bruno, 2018)

3.2.3 Discussion

Le cas de l'Afghanistan n'est pas isolé car dans d'autres contexte, il a été observé des situations où le Triple Nexus contribue à compromettre le principe de l'impartialité. En Irak, par exemple, l'aide s'est concentrée dans les zones contrôlées par l'Etat, légitimant ainsi l'ordre politique existant et marginalisant des communautés sunnites déplacées. Dans plusieurs régions, malgré la

mise en place du NCCI (Coordination Committed Committee in Irak), les programmes de reconstruction et de stabilisation, impulsés dans le cadre du nexus, ont été prioritairement orientés vers des communautés considérées comme loyales au gouvernement central ou ayant souffert sous Daech. (Bruno, 2018 ; Siddiqui & Guiu, 2024)

Par conséquent, les zones connues comme proche de l'ancien régime ne furent pas priorisées dans l'accès à l'aide humanitaire et au redéploiement des services de base. Ainsi, au lieu d'une aide impartiale fondée uniquement sur les besoins réels, l'assistance a parfois été filtrée selon des critères politiques ou sécuritaires, violant directement le principe d'impartialité. (Bruno, 2018)

Par ailleurs, l'approche intégrée de la CIMIC en RDC a conduit à la violation du principe d'impartialité. Au cours de cette approche, les acteurs humanitaires étaient soit obligés ou contraint de négocier avec les parties belligérantes pour accéder aux zones sur leurs contrôle. MSF et d'autres ONG multi-mandatées œuvrant dans la partie Est de la RDC, s'étaient accusés mutuellement d'ignorer les besoins et de fournir une aide qui ne soit pas entièrement axée sur ces derniers. (Museka 2024)

Au Mali et au Yémen, le principe d'impartialité a été compromis car pour le premier, seules les zones stabilisées ont eu accès à l'aide humanitaire, au détriment des zones sous influence djihadiste peu ou pas desservies malgré les besoins urgents (Tronc et al., 2019 ; Altai Consulting 2022); et pour le dernier, du fait d'une polarisation extrême entre gouvernement et groupe de facto (Houthis), les ONG étaient contraintes de "choisir un camp" pour agir, sinon elles perdaient leurs légitimité aux yeux des bailleurs ; compromettant ainsi l'impartialité. (Mena & Hilhorst, 2022)

En revanche, dans certains autres contextes tels que le Sud-soudan, le Liban et l'Ouganda, il a été observé des efforts réduisant les risques d'atteinte à l'impartialité de l'aide humanitaire. Par exemple au Sud-Soudan, l'Opération Lifeline Sudan (OLS) dans les années 1990, constitue un exemple où l'impartialité fut préservée grâce à un code éthique (les « Règles de base ») signé par toutes les parties, y compris les groupes armés, garantissant une distribution de l'aide uniquement sur la base des besoins. (Levine, I.1997).

3.3 Chapitre 7 : Le Principe de Neutralité

3.3.1 Neutralité et triple Nexus

De même qu'avec le principe d'impartialité, l'intégration des objectifs de paix dans l'aide humanitaire, ont pour conséquences d'entraîner une posture perçue comme non détachée des parties au conflits. De surcroît, la pression financière exercée par les bailleurs de fond qui promeuvent l'agenda Nexus en liant les financements à des objectifs de consolidation ou de stabilisation de la paix, contribue à fissurer la solidité du principe de neutralité.²²

A ce sujet, Ralf Südhoff²³(2025) prétend que plusieurs acteurs considèrent qu'il est intenable dans les crises prolongées actuelles d'être strictement neutre.

3.3.2 Étude de cas 3 : Conflit au Mali, la Neutralité à l'épreuve du pilier Paix

3.3.2.1 Contexte et enjeux

Depuis 2012, une crise multidimensionnelle affecte le Mali et est marquée par l'effondrement partiel de l'Etat, la montée du djihadisme et une forte instabilité politique. Les bailleurs internationaux, notamment l'Union européenne, ont adopté face à cette complexité, une approche de Triple Nexus (HDP) pour répondre aux effets entraînés par le conflit, notamment, des déplacements continus et des perturbations des moyens de subsistance aggravées en outre après la faim et la pauvreté chronique.

Parmi tant d'autres au Mali, les programmes Nexus tels que, le Plan intégré de sécurité pour les régions du centre (PSIRC), Les Pôles sécurisés de développement et de gouvernance (PSDG) et le PROJES, souvent soutenus par la MINUSMA et l'UE, ont visé la stabilisation des régions du Centre et du Nord en renforçant les services de base tout en poursuivant des objectifs sécuritaires et de gouvernance. Cependant, cette intégration a provoqué une érosion progressive du principe

²² Ralf Südhoff, « *Managing Expectations and Advancing Reform: A Criteria-Based Approach to the HDP Nexus* », *Global Policy Journal*, 30 avril 2025, [en ligne] : <https://www.globalpolicyjournal.com/blog/30/04/2025/managing-expectations-and-advancing-reform-criteria-based-approach-hdp-nexus> (consulté le 14 mai 2025).

²³ Ibid page 36

de neutralité.²⁴ Dans un contexte de la lutte antiterroriste, les acteurs collaborant avec le gouvernement pourraient ne pas être considérés comme neutres dans le conflit par les différentes parties au conflit.

De plus, l'implication d'acteurs de sécurité dans les décisions relatives aux activités humanitaires et de développement, comme dans le cas des opérations du G5 Sahel et de la MINUSMA, représente une menace potentielle pour le principe de neutralité. (Altai Consulting 2022)

3.3.2.2 Mécanismes d'érosion de la neutralité au Mali

Premièrement, la perception de la neutralité par la communauté s'est retrouvée souvent brouillée à cause l'obligation dictée par des acteurs politico-militaires (MINUSMA, FAMA) de s'aligner sur des plans de stabilisation sécuritaire.

Museka (2020) met en lumière les dilemmes auxquels sont confrontées les ONG humanitaires, qui se retrouvent parfois contraintes de compromettre leur neutralité, leur indépendance ou leur impartialité, dans un souci d'agir au nom de l'humanité et, inversement, d'agir au nom de principes au détriment de l'action humanitaire. (Museka, 2024)

Secundo, les financements Nexus favorisent les projets à impacts visibles sur la paix, excluant parfois des interventions purement humanitaires et orientées uniquement sur les besoins.

Il ressort comme l'a conclu l'étude menée par le « Counterterrorism and Humanitarian Engagement Project » de la faculté de droit d'Harvard, que les donateurs et ONG seraient obligé de coopérer à la lutte internationale contre le terrorisme.(CICR, 2015)

Afin de lutter contre le financement du terrorisme, ces contraintes font peser d'importantes responsabilités sur les acteurs humanitaires et menacent la neutralité des agences humanitaires.

Par ailleurs, le système de vérification des partenaires d'USAID illustre le type d'exigences que l'on impose aux ONG. En effet, ce système impose à « ceux qui sollicitent une subvention pour des interventions humanitaire à l'étranger, de fournir des informations personnelles détaillées sur

²⁴ Les Pôles sécurisés de développement et de gouvernance (PSDG) sont une initiative de l'UE visant à opérationnaliser le PSIRC en aidant les forces maliennes à rétablir l'autorité de l'État et la sécurité dans les zones ciblées de Konna.

Le PSDG est également soutenu par la programmation du Fonds fiduciaire de l'Union européenne (FFUE), notamment le programme PROJES, qui favorise la stabilisation et le relèvement socio-économique à Mopti et Ségou. Ce programme met en œuvre des programmes d'urgence dans les zones à faible présence gouvernementale et cible des zones complémentaires du PSDG dans les régions du centre du Mali.

les dirigeants et les personnels des partenaires locaux qui seront communiquées aux services de renseignements des États-Unis. (CICR, 2015)

Témoignage d'un acteur local : « *Refuser de collaborer avec la MINUSMA, c'est souvent renoncer à l'accès aux financements ou à la sécurité logistique.* »

Enfin, le partage d'espaces de coordination avec les militaires par l'organisation des réunions communes entre humanitaires et forces internationales dans certaines régions renforcent l'idée que l'aide est un outil politique.

3.3.2.3 Illustration concrète

Une ONG rapporte que ses équipes ont été accusées de collaborer avec la MINUSMA après avoir utilisé une route sécurisée par la mission Onusienne ; ce qui a menacé leur acceptabilité communautaire. Dans le même ordre, des ONG locales évitent certaines zones, car elles sont considérées comme occupées par les forces pro-gouvernementales ou internationales, ce qui réduit la couverture humanitaire.

Par exemple, lorsque l'unité de stabilisation de la MINUSMA a commencé à coordonner un important comité de pilotage international (la Coordination des partenaires techniques et financiers, ou PTF) avec l'ambassade de France en 2013, de nombreux acteurs humanitaires ont exprimé leur inquiétude quant à un conflit d'intérêts compromettant la neutralité des interventions humanitaires. (Altai Consulting 2022)

3.3.3 Discussion

Les atteintes au principe de Neutralité sont légion et ne concerne pas que le Mali ; Au Yémen par exemple, la coordination avec des institutions rivales (Houthis vs gouvernement) a brouillé la neutralité et obligé les ONG à dissimuler leurs objectifs réels pour préserver l'accès.

L'expérience de la RDC, montre combien l'appui logistique des FARDC ou de la MONUSCO a été perçu comme soutien à une des parties, d'où les attaques sur les ONG à la suite de cette confusion. En plus, la participation de la MONUSCO à des opérations militaires conjointes avec l'armée congolaise (FARDC) contre les forces rebelles fait de cette mission de maintien de la paix

et de stabilisation une partie de facto au conflit. Ces cas, décrit dans des contextes différents illustrent combien l'association Humanitaire-militaire ou politique rend difficile le respect du principe de non-participation aux hostilités tel que défini par le CICR. (Museka 2024)

Cependant, il existe des cas où les risques d'atteinte au principe de Neutralité ont été minimisés, comme dans l'expérience du Sud-Soudan via l'Operation Lifeline Sudan (OLS). Dans les années 1990, l'exemple du Soudan est décrit comme « un modèle de coordination Nexus respectueux des principes humanitaires », montrant qu'un engagement contractuel explicite et bilatéral des principes humanitaires dans un cadre Nexus peut préserver la neutralité, même dans des environnements extrêmement polarisés. L'ONU et l'UNICEF ont évité la confusion entre aide et action militaire ou politique, en maintenant deux systèmes de gestion distincts dans le Nord et le Sud du pays. (Levine, I. 1997).

L'un des témoignages²⁵ les plus éclairant à ce sujet, est celui l'ex-membre de la Task Force Nexus au Mali ; relatant un épisode marquant d'un contingent de la MINUSMA qui avait distribué de l'aide humanitaire à des populations déplacées internes (IDPs) dans la partie Nord du Mali, ce qui a provoqué de vives réactions de la part d'ONG internationales et de certains mouvements communautaires. Cette confusion entre aide militaire et aide humanitaire a alimenté une crise de perception et renforcé la méfiance des communautés envers les acteurs humanitaires.

Tel qu'appliqué au Mali, le TN, a entraîné une instrumentalisation partielle de l'aide humanitaire, et le manque de séparation nette entre mandats humanitaires et sécuritaires a compromis la neutralité, condition indispensable à l'accès et à la sécurité selon le CICR.(CICR, 2015)

3.4 Chapitre 8 : Le Principe d'Indépendance

3.4.1 Indépendance et Triple Nexus

Le principe d'indépendance révèle un dilemme que sous-tend le travail des ONG avec les autorités étatiques et gouvernementales sous un angle triple nexus. Il est essentiel pour fournir de l'aide

²⁵ Entretien semi-directif réalisé en ligne dans le cadre du mémoire de fin d'études de master en action humanitaire internationale, avec un Humanitarian Affairs Officer au Programme mondial (PAM), bureau RDC, via Teams, le 29 avril 2025

lorsque le gouvernement ne veut pas, ou ne peut pas respecter les droits de ses citoyens, ou qu'il est parti à un conflit ou encore, commet des violations de droits de l'homme. (Oxfam, 2019)

En outre, il constitue un de principes les plus à risque dans les processus de financements par les donateurs. En effet, la pratique des donateurs consistant à affecter les fonds à un intrant spécifique plutôt qu'à un résultat complique le travail de cohérence entre les programmes humanitaires et ceux de développement. Le maintien d'un canal de financement distinct pour le travail humanitaire, tout en assurant la coordination et la cohérence avec les autres composantes du nexus, permettra de préserver l'indépendance dans le cas où le gouvernement pourrait détourner les ressources de l'APD pour alimenter une crise de protection. (Oxfam, 2019)

Gabriel Odigbo Iji (2025) le mentionne dans son articles « principles of humanitarian actions : A comprehensive examination » :

« La fourniture de l'aide humanitaire doit également être dégagée de toute influence militaire, conformément au principe fondamental d'indépendance. En vertu de ce principe, les acteurs humanitaires doivent fonctionner de manière autonome et fonder leurs décisions uniquement sur les besoins des populations affectées par les crises, sans se laisser guider par les objectifs à long terme d'un gouvernement ou d'une organisation quelconque ».(Iji, 2025)

3.4.2 Étude de cas 4 : La RDC ; l'indépendance au crible de la confusion Civilo-militaire

3.4.2.1 Contexte et enjeux

En République démocratique du Congo, particulièrement dans sa partie orientale (Nord et Sud-Kivu), marqué par une insécurité chronique à cause de la présence des groupes armés locaux et étrangers, dans un contexte d'effondrement partielle des institutions étatiques.

Dans un tel paysage, les objectifs du triple Nexus se sont traduits par une coopération étroite entre les agences humanitaires et la mission de maintien de la paix des nations Unies, MONUSCO. Coopération qui s'est faite via la « MONUSCO's CIMIC integrated approach » qui repose essentiellement sur la structure intégrée incarnée par la triple casquette du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (RSASG), également Coordonnateur humanitaire (HC) et Coordonnateur résident du système des Nations Unies (RC). Ce dispositif permettait en même temps la mise en œuvre du cadre paix, sécurité et coopération et la réforme (PSCF) du secteur de la sécurité, dans une optique de facilitation de l'accès humanitaire et d'appui aux mécanismes de transition post-conflit. (Museka 2024)

En effet, le mandat initial de la MONUSCO consistait à superviser le processus de paix lié à la Seconde Guerre du Congo, souvent appelée la Grande Guerre d'Afrique, qui a débuté en 1998. Néanmoins, une part importante de leur attention s'est portée sur les conflits de l'Ituri, des deux Kivu et d'autres régions de la RDC affectées par des crises prolongées, l'instabilité sécuritaire et la pauvreté. (Robert Koome, 2022) L'approche intégrée de la CIMIC (Coopération civilo-militaire) visait à améliorer l'accès aux populations en détresse dans un environnement de conflit complexe. (Museka, 2024 ; Kimathi et al., 2024.)

Cependant, cette intégration a conduit à une dépendance accrue des ONG humanitaires envers les partenaires politiques et militaires, en particulier MONUSCO et l'armée congolaise (FARDC), remettant en question l'autonomie opérationnelle des acteurs humanitaires.

3.4.2.2 Mécanisme de restriction de l'indépendance

Premièrement, les exigences des bailleurs de fonds orientent leurs financements vers des projets intégrés, favorisant ainsi les approches qui combinent stabilisation, reconstruction et assistance humanitaire. (Riquier / SIPRI, 2023 ; Tronc et al., 2019)

Deuxièmement, les ONG sont parfois obligées d'ajuster leurs objectifs aux priorités politiques des missions intégrées (Ex. MONUSCO), mettant en péril leur capacité à décider indépendamment de leurs priorités opérationnelles. Pour l'illustrer, MSF et d'autres ONG se sont plaint de l'influence du RSSG sur le DSRSG/HC/RC qui a imposé une politique de « Non-contact » avec les groupes armés non étatiques (CNDP) ; ce qui a entraîné notamment l'opposition de la coalition d'ONGs interAction, qui a jugé le mandat de la MONUSCO très partisane. (Museka 2024)

Par ailleurs, l'utilisation des moyens logistiques et sécuritaires militaires fait que les ONG dépendent souvent des moyens logistiques militaires pour accéder aux zones à risque (Hélicoptères, patrouilles, sécurité physique), compromettant leur indépendance, leur neutralité ainsi que leur perception auprès des communautés. (Museka, 2024)

3.4.2.3 Illustration concrète

Nous illustrerons notamment par les violences contre les travailleurs humanitaires, car effectivement en 2017, 75 travailleurs humanitaires ont été attaqués et 15 casques bleus tués dans la région du Kivu, conséquence directe de la confusion entre les missions humanitaires et militaires. Un autre incident survenu en octobre 2013 fut rapporté, où un hélicoptère de la MONUSCO transportant du personnel civil et humanitaire a été pris pour cible par les rebelles du

M23, montrant ainsi les conséquences concrètes de la perte perçue de neutralité. Cette situation souligne très bien la fragilité du principe d'indépendance dès lors que l'action humanitaire dépend de mécanismes partagés de renseignement ou de soutien logistique militaires.(Museka, 2024)

A cet effet, MSF s'est retiré de certaines collaborations pour éviter d'être assimilé à un acteur armé, refusant toute proximité autour de ses hôpitaux avec la MONUSCO. Bien que protectrice de son indépendance, cette posture a été perçue par certains comme une forme de soutien indirect aux groupes rebelles.

L'approche CIMIC a été fréquemment pointée du doigt comme ayant contribué à la violation de l'indépendance, en brouillant les frontières entre acteurs militaires et humanitaires.(Museka, 2024)

3.4.3 Discussion

Comme au Mali ou au Nigéria, l'association fréquente des acteurs humanitaires avec les forces de paix ou de sécurité compromet leur image de neutralité et d'indépendance. En RDC, certains acteurs comme MSF, pour maintenir leur accès et leur crédibilité auprès des communautés, ont dû rompre avec des partenariats sécuritaires.

Le cas du Mali, par la mise en œuvre du PSIRC et du programme PROJES lors de la crise de 2012, montre un effort clair de coordination Nexus. Cependant, la collusion entre les actions militaires et humanitaires (Notamment via la MINUSMA ou les missions de l'UE comme EUCAP et EUTM) a provoqué un rejet local. Certaines communautés perçoivent les humanitaires comme alliés de l'Etat ou des puissances occidentales, ce qui affaiblit leur légitimité et sécurité.

Dubois (2020) avance que le triple Nexus au Mali démontre la gravité des enjeux. « *En effet, le Mali est représentatif d'un contexte dans lequel les acteurs internationaux devraient aller dans le sens inverse du "triple Nexus"* ». D'après lui, beaucoup pense que la solution consisterait à « dissocier » l'humanitaire des travaux de construction de paix et de développement « à la fois aux niveaux conceptuel et opérationnel » ; ce qui est considéré crucial pour l'acceptation locale des acteurs humanitaires, et par conséquent, de l'effectivité du programme.(Dubois, 2020)

En revanche l'expérience du Somali, dans un contexte de tensions interclaniques, une instabilité politique chronique et une fragmentation du pouvoir, a montré certains efforts de coordination qui ont permis de poursuivre les objectifs Nexus tout en préservant l'indépendance. Le cas du programme REINTEG a illustré comment maintenir les zones d'actions distinctes entre les piliers Humanitaire, développement et paix, en restant aligné sur le Nexus, évitant ainsi la confusion des

rôles (Altai Consulting, 2022) ; ou encore de projet mis en œuvre par l'organisation IIDA (Women's Development Organization), dans le cadre de l'initiative coordonnée par le Civil Society Platform for Peacebuilding and Statebuilding (CSPPS), offre un exemple concret de pratique respectueuse du principe d'indépendance.(Civil Society Dialogue Network, 2023)

De même l'expérience Ougandaise, via la mise en œuvre du cadre de Réponse aux Réfugiés (CRRF) est souvent citée comme un exemple réussi d'intégration sans compromission des principes humanitaires.

Dans ces deux derniers cas, l'impact sur le principe de l'indépendance aurait été réduit grâce à une forte appropriation gouvernementale du cadre Nexus, des rôles bien définis entre les acteurs et une coordination renforcée entre DG ECHO et INTPA au niveau européen.

L'analyse des cas montre que l'indépendance humanitaire est d'autant plus vulnérable que le contexte est militarisé ou que l'Etat est perçu comme partie au conflit, bien que dans différents contextes, la mise en œuvre du Triple Nexus n'a pu se réaliser qu'au prix de certains compromis ; notamment pour le cas de la RDC et du Mali, la dépendance logistique contre une autonomie opérationnelle ; ou encore l'acceptation d'un leadership étatique contre la neutralité dans le cas du Niger et de la Lybie ; et enfin la fusion des financements Nexus contre la segmentation institutionnelle pour le Nigéria et le Burkina Faso.(Oxfam 2022)

Selon, les propos d'un coordonnateur adjoint du Cluster ²⁶Abris en RDC (UNHCR), l'architecture de coordination Nexus elle-même est source d'ambiguïtés. Au Mali comme en RDC, des cadres comme la Task Force Nexus ou le Nexus Core Team ont été créés, mais les arbitrages de priorités restent soumis à l'autorité du Coordinateur résident (RC), qui cumule souvent la casquette de Coordinateur humanitaire (HC) et d'adjoint de la mission de paix (ex : MONUSCO ou MINUSMA). Cela reflète une centralisation politique du pilotage Nexus, susceptible de diluer l'autonomie des acteurs humanitaires. Les HCT (Humanitarian Country Teams), censés protéger les principes, se retrouvent parfois à négocier leur position au sein d'un dispositif conçu pour la cohérence plus que pour l'indépendance opérationnelle.

²⁶ Entretien semi-directif réalisé en ligne dans le cadre du mémoire de fin d'études de master en action humanitaire internationale, avec le Coordonnateur adjoint du Cluster National), HCR-RDC, via Teams, le 30 avril 2025

4 Conclusion générale

Pour finir, le portrait peint par l'analyse de notre recherche sur l'impact de la mise en œuvre pratique du Triple Nexus sur les quatre principes humanitaires dans des contextes différents de conflits prolongés en Afrique et au moyen orient, montre un monde humanitaire marqué par des tensions tant conceptuelles, stratégiques que opérationnelles. Ces tensions ne datent pas d'aujourd'hui et tendent à évoluer en fonction du temps, de la pratique et des caractéristiques des nouveaux conflits

En effet, la synergie tant recherchée entre les trois différents piliers du Triple Nexus, n'est sans conséquence sur les quatre principes humanitaires commun au DIH, au CICR et aux Nations Unies (l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance). Comme tout système normatif, les principes n'échappent pas au test de la réalité et sont mis à l'épreuve des contextes politiques ou opérationnels spécifiques non seulement à chaque composante mais aussi aux effets de leur fusion dans cette approche. Ces principes adoptés à la suite de la résolution non contraignante de 1991 de l'assemblée générale des Nations Unies, n'ont pas de part leur génétique, la nature de guider les réponses aux causes profondes des crises, car dans son interprétation classique, l'aide humanitaire se limite à répondre à des besoins urgents et non offrir des solutions durables à des vulnérabilités comme prôné par des approches plus transformatives inhérentes à l'aide au développement et à la consolidation de la paix. (CICR, 2015)

L'analyse qualitative à travers des études de cas comparés (Yémen, Mali, Afghanistan, Irak, RDC...) enrichie par des témoignages de praticiens humanitaires et chercheurs, a mis en évidence des dynamiques contrastées quant à l'impact du Triple Nexus sur les principes humanitaires. Il ressort que si l'approche Nexus vise une synergie ou une complémentarité stratégique entre aide humanitaire, développement et consolidation de la paix, sa mise en œuvre peut effectivement parfois entrer en tension avec les normes fondamentales de l'action humanitaire, en particulier dans les contextes de conflit prolongé.

Le principe de l'humanité, qui est décrit comme être le moins controversé, est parfois atteint et ramené au second plan, face à des priorités géopolitiques ou sécuritaire comme dans le cas du

Yémen. Cependant peut être renforcé lorsque le Triple Nexus permet une planification multisectorielle anticipée, comme observé dans des contextes relativement stables ou localement maîtrisés comme en Ouganda.

A l'instar du principe de l'humanité, le principe de l'impartialité décrit par certains auteurs comme étant peu controversé, entre fréquemment en tension avec l'approche Triple Nexus ; notamment dans les contextes où les financements ou l'accès aux zones affectées sont conditionnées à des facteurs politiques, comme en Afghanistan ou en Irak.

Quant au principe de neutralité, celui-ci est particulièrement affecté dans les cas où les acteurs humanitaires sont perçus comme affiliés aux forces armées ou aux agendas politiques. Ce fut le cas au Mali où les acteurs humanitaires étaient contraints à s'aligner aux priorités sécuritaires en collaborant intimement avec la MINUSMA, ou encore en Afghanistan, où les équipes civilo-militaires (PRTs) ont brouillé les lignes entre aide Humanitaire et action militaire. La réalité s'avère en effet plus compliquée et la capacité d'une organisation humanitaire à mettre en œuvre une action neutre ou impartiale dépend de son aptitude à équilibrer des priorités et des perceptions contradictoires pour maintenir confiance et acceptation. Elle doit, par exemple, gérer en permanence les risques d'une association avec une partie à un conflit, une autorité politique, une idéologie ou un programme politique controversé et tout autre acteur susceptible de créer des antagonismes. Trouver cet équilibre relève donc plus de l'art que de la science !

Enfin, D'après les données empiriques et l'analyse des cas, le principe d'indépendance apparaît comme le plus vulnérable dans les montages Nexus actuels. En effet, lorsque les bailleurs conditionnent leurs financements à des objectifs de stabilisation ou de développement, les ONG humanitaires perdent leur autonomie décisionnelle, notamment dans les contextes où les structures de coordination sont pilotées par les agences onusiennes intégrées ou les États hôtes comme en RDC.

Selon plusieurs acteurs humanitaires, la compatibilité des principes humanitaires avec l'approche Triple Nexus est envisageable mais nécessite des compromis et une gouvernance extrêmement claire. Ainsi, le Triple Nexus apparaît comme une approche structurellement ambivalente, porteur de cohérence mais aussi de risque d'instrumentalisation.

En somme, l'association des objectifs de développement et de consolidation de la paix, comme proposé par le Triple Nexus impacte effectivement les principes humanitaires, particulièrement la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, dans les contextes de conflit prolongé. Bien que, ces effets ne soient pas universels ni irrémédiables ; dans certains cas, une gouvernance prudente, des cadres de coordination bien définis (comme les Nexus Core Team ou Task Forces, des cadres de dialogue et d'harmonisation) et l'appropriation locale permettent une cohabitation entre Nexus et principes humanitaires.

Par ailleurs, une approche dite « sélective » émerge, permettant aux ONG humanitaires d'adapter leur respect des principes en fonction du contexte d'urgence dans lequel elles opèrent. Cette perspective reconnaît les dilemmes opérationnels auxquels les ONG sont confrontées, lorsque le respect strict de la neutralité, de l'indépendance ou de l'impartialité devient pratiquement impossible sans compromettre l'impératif d'humanité et inversement. (Nzinzi, G.2014).

Cette recherche présente certaines limites inhérentes à son approche qualitative et à la sélection de cas principalement centrés sur l'Afrique et le Moyen-Orient. Des études supplémentaires devraient être conduites dans d'autres zones géographiques, notamment en Amérique latine ou en Asie, afin d'élargir la portée comparative. Il est à noter que certains impacts observés sur les principes humanitaires pourraient survenir en dehors de toute approche Nexus et dans ce cas, ce dernier n'en constitue qu'un facteur aggravant. En outre, l'intégration d'approches quantitatives permettrait d'évaluer de manière plus fine les variations de l'impact du Triple Nexus sur les principes humanitaires en fonction des dispositifs de gouvernance, des zones d'accès et des perceptions communautaires. Il serait également pertinent d'explorer la manière dont la perception des populations affectées évolue en fonction de la configuration du Nexus, et d'examiner les effets à long terme sur la sécurité des travailleurs humanitaires et la légitimité de l'action internationale.

Cette étude offre ainsi des enseignements précieux sur lesquels les décideurs ainsi que les praticiens de l'humanitaire et du développement et de paix peuvent s'appuyer pour renforcer les efforts futurs visant à promouvoir des directives sur le respect des principes humanitaire lors de la mise en œuvre de l'approche du triple nexus afin de contribuer à assurer que personne ne soit laissé pour compte, conformément à l'Agenda 2030.

5 Bibliographie

Articles

Corty, J.-F. (2024). Politisation de l'aide et dépolitisation des ayants droit : les limites de l'humanitaire d'État. *Revue internationale et stratégique*, 134(2), 75–82. <https://doi.org/10.3917/ris.134.0075>

Barakat, S., & Milton, S. (2020). Localisation Across the Humanitarian-Development-Peace Nexus. *Journal of Peacebuilding and Development*, 15(2), 147–163. <https://doi.org/10.1177/1542316620922805>

Barnett, M. (2005). Humanitarianism transformed. *Perspectives on Politics*, 3(4), 723–740. <https://doi.org/10.1017/S1537592705050401>

Easterly, W. (2007). Was development assistance a mistake? *American Economic Review*, 97(2), 328–332. <https://doi.org/10.1257/aer.97.2.328>

Q&A: The ICRC and the “humanitarian-development-peace nexus” discussion in conversation with Filipa Schmitz Guinote, ICRC Policy Adviser. In *International Review of the Red Cross* (Vol. 101, Issue 912, pp. 1051–1066). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/S1816383120000284>

Jacquet, Pierre. (2006). Les enjeux de l'aide publique au développement, *Politique étrangère*, vol. 71, n° 4, hiver, p. 941-954. DOI: [10.3917/pe.064.0941](https://doi.org/10.3917/pe.064.0941).

Kimathi, R. K., Okoth, P. G., & Matanga, F. K. (2024). Challenges and Opportunities Faced by the United Nations Stabilization Mission in the Democratic Republic of Congo in Fulfilling Its Mandate for Peace and Security in the DRC. *African Journal of Empirical Research* *Https*, 5, 1398–1410. <https://ajernet.net>

Lie, J. H. S. (2020). The humanitarian-development nexus: humanitarian principles, practice, and pragmatics. *Journal of International Humanitarian Action*, 5(1). <https://doi.org/10.1186/s41018-020-00086-0>

Lizzola, I. (2022). Vers une nouvelle approche humanitaire des négociations de paix. *Alternatives Humanitaires*, (19), 100–111. <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2022/03/28/vers-une-nouvelle-approche-humanitaire-des-negociations-de-paix/>

Mena, R., & Hilhorst, D. (2022). The transition from development and disaster risk reduction to humanitarian relief: the case of Yemen during high-intensity conflict. *Disasters*, 46(4), 1049–1074. <https://doi.org/10.1111/disa.12521>

Museka, N. B. (2024). Letting go of the humanitarian principles in complex emergencies? A case study of civil-military cooperation in the Eastern Democratic Republic of Congo. *Studia Universitatis Babeş-Bolyai Studia Europaea*, 69(1), 113–142. <https://doi.org/10.24193/subbeuropaea.2024.1.06>

Putri, R. W., Putri, Y. M., Sabatira, F., Davey, O. M., & Arya, H. C. (2023). The Paradox of the International Law Development: A Lesson from Covid-19 Pandemic Management. *Lex Scientia Law Review*, 7(1), 277–306. <https://doi.org/10.15294/lesrev.v7i1.61999>

Rahal, S. (2021, 8 Janvier). The Triple Nexus field-tested: humanitarian-development-peace. *Défis Humanitaires*. <https://defishumanitaires.com/en/2021/01/08/the-triple-nexus-field-tested-humanitarian-development-peace/>

Sanchez Garcia, E. (2023). Unpacking the peace pillar of the Triple Nexus. *Development in Practice*, 33(3), 328–333. <https://doi.org/10.1080/09614524.2022.2081314>

Schümperli Younossian, C. (2004). 2. Coopération avec les pays en développement. *Annuaire Suisse de Politique de Développement*, 23–1, 13–39. <https://doi.org/10.4000/aspd.470>

Siddiqui, N., & Guiu, R. (2024). HDP Nexus Outcomes and the Integration of Peace Elements: “The Case of Iraq after the ISIL Conflict”. *International Spectator*, 59(3), 118–137. <https://doi.org/10.1080/03932729.2024.2343285>

Sikander Assistant Professor, T., & Viqar Un Nisa Post Graduate College Rawalpindi Pakistan, G. (2015). Political Development and Political Decay. In *International Journal of Humanities and Social Science* (Vol. 5, Issue 3). www.ijhssnet.com

Südhoff, R. (2025). Managing Expectations and Advancing Reform: A Criteria-Based Approach to the HDP Nexus. *Global Policy Journal*, 30 avril 2025. <https://www.globalpolicyjournal.com/blog/30/04/2025/managing-expectations-and-advancing-reform-criteria-based-approach-hdp-nexus>

Virji, H., Sharifi, A., Kaneko, S., & Simangan, D. (2019). The sustainability–peace nexus in the context of global change. *Sustainability Science*, 14(6), 1467–1468. <https://doi.org/10.1007/s11625-019-00737-1>

Volkdal, C. P. (2024). A Literature Review on the Triple Nexus Model: Developing a Comprehensive Framework. *Journal of Sustainable Development Issues*, 2(2), 129–162. <https://doi.org/10.62433/josdi.v2i2.30>

Ouvrages théoriques

Carothers, T., & de Gramont, D. (2013). Development aid confronts politics: The almost revolution. *Carnegie Endowment for International Peace*. <https://carnegieendowment.org/research/2013/04/development-aid-confronts-politics-the-almost-revolution?lang=en>

Gardner, A. L. (2020). Foreign Aid and Humanitarian Assistance. In *Stars with Stripes* (pp. 423–447). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-030-29966-8_12

Guinote, F. S. (2019).

Tronc, E., Grace, R., & Nahikian, A. (2019). Humanitarian action at the frontlines: Field analysis series – Realities and myths of the “Triple Nexus”: Local perspectives on peacebuilding, development, and humanitarian action in Mali. *Harvard Humanitarian Initiative*. <https://ssrn.com/abstract=3404351>

Revue scientifique

Comité international de la Croix-Rouge. (2015). *Débat humanitaire : droit, politiques, action* (*Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 97, nos 1-2). Genève : CICR. https://international-review.icrc.org/sites/default/files/0-cicr-97-2015_1-2_complet.pdf

Davies, T. R. (2012). La transformation des ONG internationales et leurs effets sur l’aide au développement. *Revue Internationale de Politique de Développement*, 3(3). <https://doi.org/10.4000/poldev.949>

Rapports institutionnels, publications scientifiques et documents officiels

Altai consulting, *Case study Operationalising the “triple nexus.”* (2022). www.altaiconsulting.com

Barber, M., & Bowden, M. (2023). *Rethinking the role of humanitarian principles in armed conflict: A challenge for humanitarian action* (Research Paper). Chatham House – The Royal Institute of International Affairs. <https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/2023-12/2023-12-13-humanitarian-principles-barber-bowden.pdf>

- Barlatier, P.-J. (2018). *Les études de cas*. <https://www.researchgate.net/publication/327911877>
- Cluster Protection. (n.d.). *Approches nexus dans les situations de crise humanitaire – Note d’orientation pour le Cluster Protection*. https://www.globalprotectioncluster.org/wp-content/uploads/GPC_Nexus_Guidance_FR.pdf
- Civil Society Dialogue Network. (2023). *Good practices and recommendations* [PDF]. https://eplo.org/wp-content/uploads/2023/10/EPLO_CSDN-DP_Peace-in-the-HDP-Nexus.pdf
- Dubois, M. (2020, mai). *Le Triple Nexus : menace ou opportunité pour les principes humanitaires ?* Centre for Humanitarian Action. <https://www.chaberlin.org/wp-content/uploads/2020/05/2020-05-triple-nexus-threat-or-opportunity-dubois-en.pdf>
- European Commission. (2022, novembre). *HDP Nexus: Challenges and Opportunities for its Implementation – Final Report*. European Centre for Development Policy Management (ECDPM) & Particip. https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2023-05/eu-hdp-nexus-study-final-report-nov-2022_en.pdf
- Fanning, E., & Fullwood-Thomas, J. (2019). *Les documents de discussion d’Oxfam : Le nexus humanitaire-développement-paix – Quelles implications pour les organisations multi-mandatées ?* <https://policy-practice.oxfam.org/fr/resources/le-nexus-humanitaire-developpement-paix-quelles-implications-pour-les-organisations-multi-mandatees/>
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). (2011). *Que signifient les principes humanitaires ?* <https://www.ifrc.org/fr/document/que-signifient-les-principes-humanitaires>
- Fitzpatrick, M., Spears, K., Ryan, J., Polzin, S., Gottlieb, G., & Maxwell, D. (2021). *Making the Nexus Real: Moving from theory to practice* A Feinstein international center publication_Tufts University. <https://fic.tufts.edu/publication-item/making-the-nexus-real-moving-from-theory-to-practice/>
- Hany, Gamil, Besada., Lukmon, Akintola. (2023). *Development aid in fragile states: Investigating the effectiveness of COVID-19 aid in the Democratic Republic of the Congo*. Working Paper Series, doi: 10.35188/unu-wider/2023/338-3

Hegertun, N., Mæstad, O., & Nygård, H. M. (2023). *Making sense of the nexus: Rethinking development project report* (Report No. 978-82-8369-157-3). Norwegian Agency for Development Cooperation (Norad). <https://www.norad.no/en/publications/2023/making-sense-of-the-nexus-rethinking-development-project-report/>

Iji, G. O. (2025, janvier 23). *Principles of humanitarian actions : A comprehensive examination*. ScienceOpen Preprints. <https://doi.org/10.14293/PR2199.001432.v1>

Infante, V. (2021, juillet). *Transformer les systèmes qui engendrent fragilité et crises humanitaires : La programmation dans le cadre du nexus*. Oxfam. <https://www.scienceopen.com/hosted-document?doi=10.14293/PR2199.001432.v1>

Inter-Agency Standing Committee. (2023, décembre). *IASC Guidance Note: Advancing the Humanitarian-Development-Peace Nexus Approach through IASC Global Clusters*. <https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/2023-12/IASC%20Guidance%20Note%2C%20Advancing%20the%20Humanitarian%20Development%20Peace%20Nexus%20Approach%20through%20IASC%20Global%20Clusterss.pdf>

Inter-Agency Standing Committee (IASC). (2021). *La paix dans l'interface action humanitaire-développement-paix*. Comité permanent interorganisations. <https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2021-04/Issue%20paper%20-%20Exploring%20peace%20within%20the%20Humanitarian-Development-Peace%20Nexus%20%28French%29.pdf>

Inter-Agency Standing Committee [IASC] – Results Group 4. (2021, septembre). *Mapping good practice in the implementation of humanitarian-development-peace nexus approaches: Synthesis report*. <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2021-09/IASC%20RG4%20Nexus%20Mapping%20Synthesis%20Report%20Sept%202021.pdf>

Islamic Relief Worldwide. (2021). *A review of the triple nexus approach in discourse and practice: With a focus on Islamic Relief's triple nexus programme*. Islamic Relief Worldwide. <https://islamic-relief.org/wp-content/uploads/2022/05/TripleNexusReport-Final.pdf>

OCHA. (2017). *Yemen's new way of working*. https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2017-06/un_snapshot_yemen.pdf

Levine, I. (1997). *Promouvoir les principes humanitaires : l'expérience du Sud du Soudan*. Relief and Rehabilitation Network, ODI. https://odihpn.org/wp-content/uploads/1997/06/dossierthematique021_1.pdf

Macrae, J., Harmer, A., & Fellows, R. (2004). *Beyond the continuum: The changing role of aid policy in protracted crises*. Humanitarian Policy Group (HPG) Report No. 18. Overseas Development Institute (ODI). https://media.odi.org/documents/279_GpS59wf.pdf

Müller-Koné, M., Meininghaus, E., Kemmerling, B., & Haidara, B. (2024). *Comment le nexus Humanitaire-Développement-Paix peut-il fonctionner à partir de la base ? Perspectives de l'Irak, du Mali et du Sud-Soudan – Défis du nexus HDP dans une perspective décoloniale*. Bonn International Center for Conversion (BICC). https://www.bicc.de/Publikationen%20sortiert/Reports//Comment_le_Nexus_HDP_comment_fonctionner.pdf

Nzinzi, G. (2014). *Le partenariat public-privé en République du Congo : à quel prix ?* (Note d'analyse politique n°16). Thinking Africa. https://www.thinkingafrica.org/V2/wp-content/uploads/2014/07/TA_NAP_15-PPP.pdf

Oxfam. (2022). *What can we learn? Case studies on the triple nexus in West Africa*. <https://www.oxfam.org/en/research/what-can-we-learn-case-studies-triple-nexus-west-africa>

Oxfam. (2019). *The humanitarian-development-peace nexus: What does it mean for multi-mandated organizations?* <https://www.oxfam.org/en/research/humanitarian-development-peace-nexus-what-does-it-mean-multi-mandated-organizations>

Karen Kelleher & Caneiro, OCHA. (2017, mars). *New Way of Working*. United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs.

<https://www.unocha.org/publications/report/world/new-way-working>

Pictet, J. (1966). *Les principes du droit international humanitaire*. Genève : Comité international de la Croix-Rouge (CICR). <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S0035336100131703a.pdf>

Ridde, V., Coulibaly, A., & Gautier, L. (2023, mai). *Les études de cas* (LIEPP Fiche méthodologique n°11). Sciences Po. <https://hal.science/hal-04102951v1>

Riquier/SIPRI, K., 2023. *Financing Food Security in South Sudan: The Humanitarian-Development-Peace Nexus*, Stockholm International Peace Research Institute. Sweden. Retrieved from <https://coilink.org/20.500.12592/tc9mzt> on 16 May 2025. COI: 20.500.12592/tc9mzt.

Sida, L., & Nelis, T. (2022). *Theories of Change for WFP Afghanistan's Contribution to the Triple Nexus: Final Report*. <https://doi.org/10.19088/IDS.2022.067>

Stoddard, A., Harvey, P., Czwarno, M. & Breckenridge, M.J. (2020). *Aid Worker Security Report 2020: Contending with threats to humanitarian health workers in the age of epidemics*. Humanitarian Outcomes, August.

Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). (2022). *The Humanitarian-Development-Peace Nexus interim progress review*. <https://doi.org/10.1787/2f620ca5-en>

Droit et traités

Comité international de la Croix-Rouge. (1949). *Conventions de Genève du 12 août 1949*. <https://www.icrc.org/fr/document/les-conventions-de-geneve-de-1949>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge & Comité international de la Croix-Rouge. (1994). *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophes*. <https://www.ifrc.org/fr/document/code-de-conduite>

Comité international de la Croix-Rouge. (1977). *Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949 du 8 juin 1977 (Protocoles I et II)*. <https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/api-1977?activeTab=1949GCs-APs-and-commentaries>

Nations Unies. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Nations Unies. (1991). *Résolution A/RES/46/182 : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies*. <https://undocs.org/fr/A/RES/46/182>

OCDE – Comité d'aide au développement (CAD). (n.d.). *Recommandation du CAD sur l'articulation entre l'aide humanitaire, le développement et la recherche de la paix*. Organisation de coopération et de développement économiques. <https://www.oecd.org/fr/cad/recommandation-nexus-humanitaire-developpement-paix.htm>

OCDE (2023). *Coordination across the humanitarian-development-peace nexus (OECD Development Co-operation Working Papers, No. 98)*. doi: 10.1787/fd302760-en

United Nations. (1991). *General Assembly resolution 46/182: Strengthening of the coordination of humanitarian emergency assistance of the United Nations (A/RES/46/182)*. <https://undocs.org/en/A/RES/46/182>

Nations Unies. (2003). *Résolution 58/114 de l'Assemblée générale : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies (A/RES/58/114)*. <https://www.reliefweb.int/w/rwb.nsf>

Mémoire et thèse

Johansson, L. (2021). *The United States involvement in Yemen: A case study with rational and humanitarian reasoning of the involvement, influence and its objective* [Mémoire de licence, Université de Linnaeus] <https://www.diva-portal.org/smash/record.jsf?pid=diva2%3A1522904&dswid=-8085>

St-Pierre, A. (2021, 1er février). *Comment l'approche résiliente contribue à améliorer la durabilité des interventions humanitaires et de développement : Exemple du Yémen* [Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa]. Université d'Ottawa.

Gleisner, D. (2021). *Triple Nexus – Assessing the HDP view of its functionality and implementation* (C-thesis, Linnaeus University). DiVA Portal. <https://www.diva-portal.org/smash/record.jsf?pid=diva2%3A1685252&dswid=7423>

Interviews

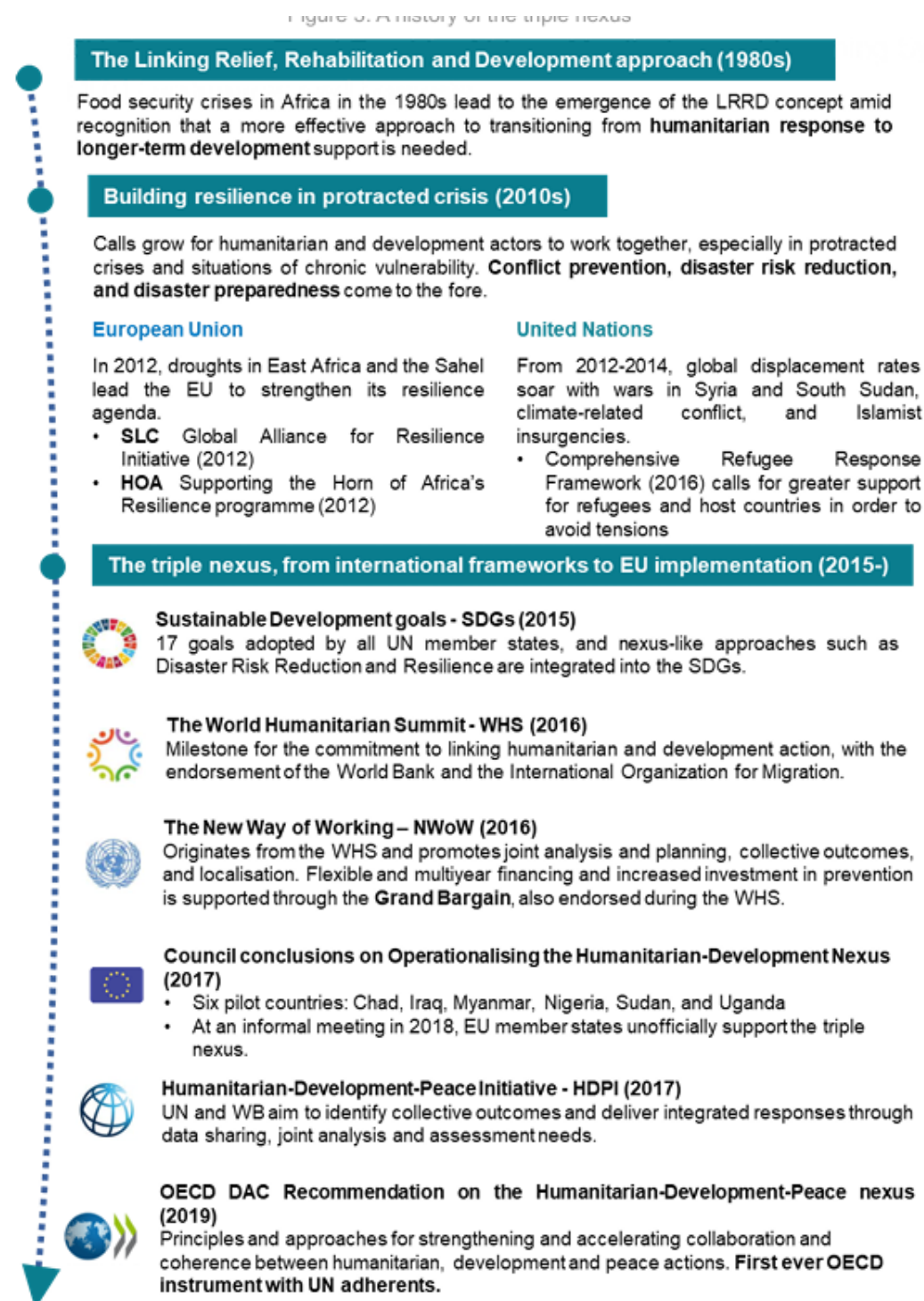
- Interview avec Isamël, Programme Policy Officer PAM RDC 2023-a aujourd'hui (Conflict Sensitivity Officer); Membre Nexus Core's Team RDC
- Intervention avec Laschoni, Coordonnateur adjoint de Cluster Abris en RDC
- Interview avec Michel Muvudi, expert en santé à la Banque Mondiale en RDC.

IA : Utiliser pour la traduction des textes en anglais et correction de style, d'orthographe et référence bibliographique.

OpenAI. (2024). ChatGPT (avril 2024) [Modèle GPT-4-turbo]. <https://chat.openai.com/>

6 Annexe

Annexe 1 : Figure 2: Evolution de l'approche TN



(Altai Consulting 2022)

Annexe 2 : *Tableau 3: Différences entre les types de réponses*

Dimensions	Relief/immediate disaster response	Development/disaster risk reduction, preparedness
Objectives	Meeting immediate basic needs	Improvement of standard of living
Nature of needs	Physical, psychological	Economic, social, political
Types of intervention	Delivery of materials, provisions, and construction	Quantitative and qualitative changes in ongoing socioeconomic processes
Aid characteristics	Short term, temporary (external)	Long term (embedded)
	Incident-related	Structural
	Relief of acute needs	Changes in vulnerability and entitlements
Management characteristics	Donor-driven	Recipient-focused
	Top-down, directing	Bottom-up, participation
Main foci	Delivery, speed, logistics, and output	Underlying processes, causalities, long-term impact
Key context variables	Lack of infrastructure and counterparts (failed states)	Infrastructure and counterparts available
	Lack of knowledge and documentation	Knowledge and documentation available
	Media attention, fundraising	Less public attention

Source: authors, adapted from Frerks, Hilhorst, and Moreyra (1999).

Annexe 3 : *Tableau 4: Caractéristiques des Piliers HDP*

TABLE 1 Characteristics of the HDP pillars

	Humanitarian aid	Development aid	Peace activities
Rationale for intervention	Needs-based, save lives, alleviate acute suffering, protect civilians	Poverty reduction, increase welfare, promote sustainable development, prevent crises, strengthen governance	Address grievances and root causes of conflict, prevent violence and conflict, build lasting peace
Principles	Humanity, neutrality, impartiality, independence, apolitical	Country ownership, inclusion, localization, mutual accountability, results-orientation, transparency, political	Trust, dialogue, equity, long-term commitment, inclusivity, political
Implementation	INGOs, NGOs, UN agencies	Ideally governmental agencies, ministries, but also INGOs, NGOs, the World Bank, the UN, philanthropists, IFIs	Diplomats, national governments, mediators, peace convoys, dialogue facilitators, peacekeepers, civil society groups, religious leaders
Context	Ongoing emergencies, crises, disruption of normal life	LICs, MICs, LDCs, fragile and conflict-affected contexts	Emerging crises, fragile contexts, post-conflict settings
Duration and scale	• Short-term • Limited/focused on hotspots • Ex post	• Medium- and long-term • Large/country wide • Ex ante /ex post	• Medium- and long-term • Small or large • Ex ante/ex post
Relation to national authorities	Exogenous: Distance and independence to maintain humanitarian principles	Exogenous and endogenous: Collaboration, burden-sharing and transfer of resources and responsibility	Exogenous and endogenous: Impartial, yet deeply engaged
Links to other pillars	Stabilize and create preconditions for development and peace	Bring resources and prevent the need for peace and humanitarian	Reduce need for humanitarian Precondition for development

(Hegertun, Moestad & Nygard, 2023)

Annexe 4 : GUIDE D'ENTRETIEN

PRESENTATION

Identification

Nom et Prénom	:
Structure d'appartenance	:
Fonction sur le Projet	:
Date	:

Consentement

Bonjour / bonsoir, je suis KAZADI WA KAZADI Sylvestre, étudiant à l'Université Catholique de Louvain en Master de spécialisation en Action Humanitaire Internationale (2023-2025). Dans le cadre de notre Travail de fin d'étude, je travaille sur *l'impact du triple Nexus sur les principes humanitaires en contexte de conflit prolongé* (Titre du TFE : « **Le Triple Nexus à l'épreuve des principes humanitaires : Compatibilité ou contradiction ? Analyse comparative de la mise en œuvre dans des contextes de crise prolongée** »)

Nous voudrions ainsi vous poser quelques questions en rapport avec ce sujet et nous vous serons reconnaissants de nous consacrer un peu de votre temps. Soyez assurée que tout ce que vous direz sera strictement confidentiel.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, ne pas répondre aux questions qui vous dérangent et interrompre à n'importe quel moment l'entretien. Pussions-nous enregistrer notre entretien ? Merci

Objectif de l'entretien

Recueillir des informations/données qualitatives sur la mise en œuvre pratique de l'approche Triple Nexus et de son impact sur les principes humanitaires dans différents contextes.

Questions de recherche

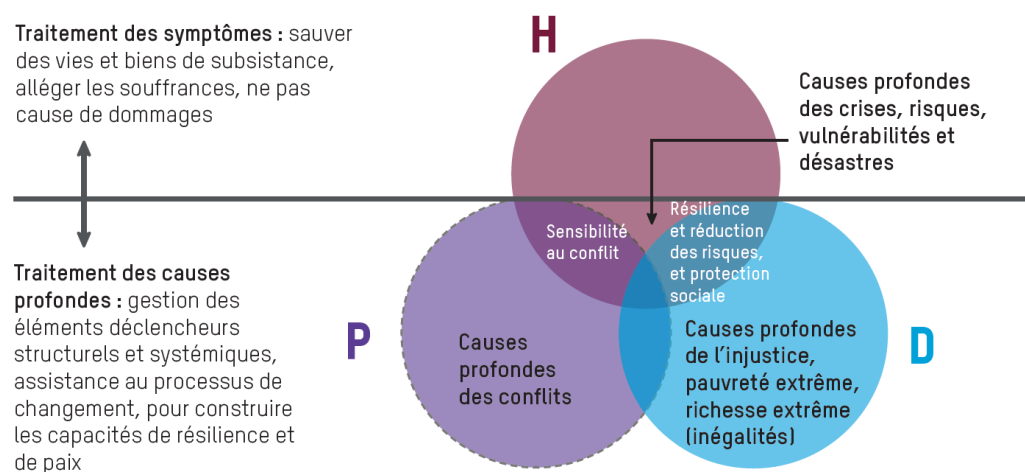
- ✓ Comment l'approche Triple Nexus renforce-t-elle ou affaiblit-elle l'application des principes fondamentaux de l'action humanitaire dans les contextes de conflit prolongé ?
- ✓ Dans quelle mesure la mise en œuvre du Triple Nexus dans les contextes de crise prolongée est-elle compatible avec le respect effectif des principes fondamentaux de l'action humanitaire ?

Tableau 5: Question du guide d'entretien

THEMATIQUES	QUESTIONS	OBSERVATION
✓ Comment l'approche Triple Nexus renforce-t-elle ou affaiblit-elle l'application des principes fondamentaux de l'action humanitaire dans les contextes de conflit prolongé ? ✓ Dans quelle mesure la mise en œuvre du Triple Nexus dans les contextes de crise prolongée est-elle compatible avec le respect effectif des principes fondamentaux de l'action humanitaire ?		
Compréhension générale du Triple Nexus	1. Comment définiriez-vous, de votre point de vue opérationnel ou stratégique, l'approche Triple Nexus ? 2. Quelle est votre position (Votre organisation) par rapport aux principes Humanitaires ? (Compatibilité avec le Nexus ?) 3. Quel est la position de l'Etat et partenaire étatique par rapport au Triple Nexus et les principes Humanitaires ? 4. Quel est le cadre politique et juridique au niveau national ?	
Impact du Triple Nexus sur les principes humanitaires	5. Pensez-vous que les objectifs humanitaires, de développement et de paix sont compatibles dans des contextes de crise prolongée ? 6. Parmi ces principes, lequel vous semble le plus menacé par l'approche Nexus ? Pourquoi ? 7. Pourriez-vous partager un exemple concret (dans un pays ou un projet) où le Triple Nexus a facilité ou au contraire compliqué l'application des principes humanitaires ? 8. Selon votre expérience, quels mécanismes (internes ou externes) peuvent permettre de limiter les risques de compromission des principes humanitaires dans une approche Nexus ? 9. Pensez-vous que le Triple Nexus a un impact sur les principes humanitaires ? Si oui, lesquels ? Si non, que faites-vous pour l'éviter ?	
Perspectives et recommandations	10. Que faudrait-il changer dans la mise en œuvre du Triple Nexus ? 11. Quelle sont vos recommandations pour éviter ou renforcer le respect des Principes humanitaires ? 12. Un TN « compatibilisé » aux PH est-il réalisable ?	

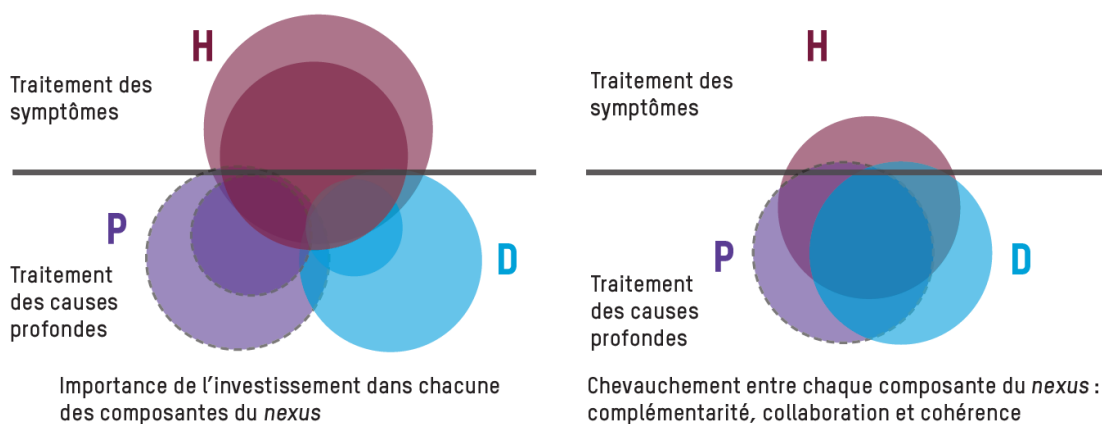
Annexe 5 : Figure 3 : Triple Nexus et réponse dans les états fragiles

Action humanitaire renforcée : droits, résilience et réponse dans les états fragiles, les crises et conflits prolongés



En tant qu'organisation multi-mandatée, Oxfam fait le lien entre les secteurs de l'humanitaire et du développement et contribue à la paix lorsque cela est nécessaire et possible

Figure 3: TN et réponse dans les Etats fragiles



Le diagramme présenté à la suite illustre deux points qui relèvent de la décision des équipes nationales quant à la façon d'aborder les trois éléments du triple nexus. Le cercle en pointillé représente les actions de consolidation de la paix, lorsque cela est possible et nécessaire, qui s'inscrivent dans l'élément de paix (4e dilemme). En répondant et en s'adaptant au contexte et en conservant à l'esprit les risques et les opportunités, chaque équipe pays doit déterminer :

- la taille des trois cercles (le niveau d'investissement dans chaque pilier). Il s'agit d'équilibrer le temps, les ressources et les priorités d'Oxfam, afin de s'attaquer aux causes profondes (par le biais de changements structurels et systémiques) et de soulager les symptômes. En toutes circonstances, nous devons veiller à respecter le principe de ne pas nuire, mettre en œuvre une programmation sûre et faire preuve de sensibilité aux conflits.
- le chevauchement des trois cercles (représentant le continuum de la complémentarité, de la collaboration et de la cohérence). Cette décision doit se fonder sur une théorie du changement plus cohérente et exprimer la manière dont le triple nexus contribue à la transformation du système. (Oxfam, 2019)

Annexe 6 : Figure 4 : Recommandations principales du CAD

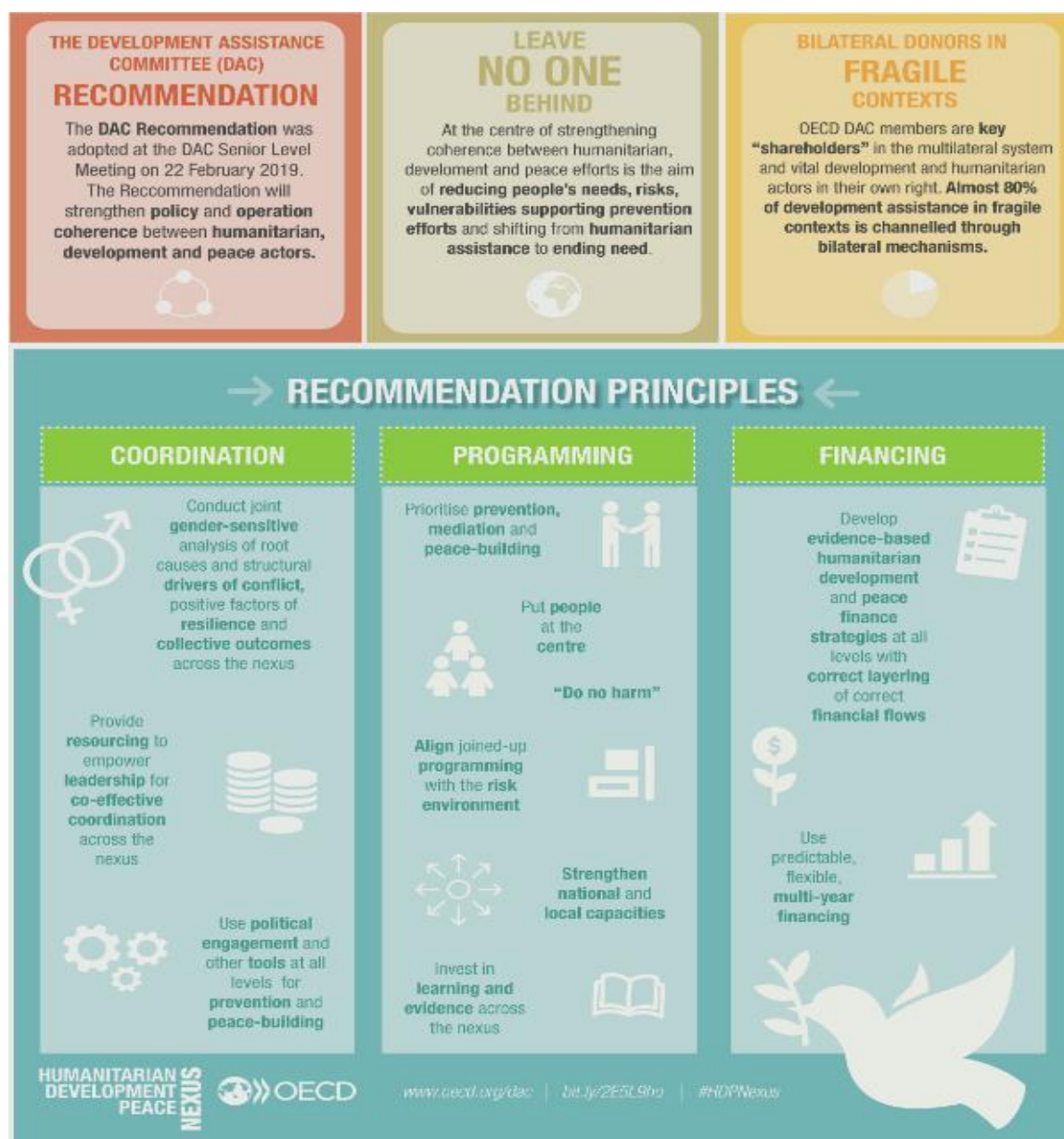


Figure 4: Recommandations principales du CAD

(Recommandation Du CAD Sur l'articulation Entre H.D et Recherche de La Paix, n.d.)

A snapshot of the implementation of the DAC Recommendation

	PRINCIPLES OF THE DAC RECOMMENDATION	STATUS OF IMPLEMENTATION (See Chapter 2 for more details)
	CO-ORDINATION	
1.	Undertake joint risk-informed, gender-sensitive analysis of root causes and structural drivers of conflict , as well as positive factors of resilience and the identification of collective outcomes incorporating humanitarian, development and peace actions.	Meaningful progress, with widespread piloting of new approaches: adoption of collective outcomes in 24 out of 25 nexus pilot countries and contexts; experimentation with new tools and platforms for joint country analysis; and knowledge sharing and joint learning through the DAC-UN Dialogue. Bottlenecks: patchy evidence of meaningful commitment to deliver under one strategy; limited knowledge and application of guidance around the collective outcomes concept; actors' methodologies not always conducive to joined-up approaches. Further policy work is also needed on meaningful inclusion of local actors.
2.	Provide appropriate resourcing to empower leadership for cost-effective co-ordination across the humanitarian, development and peace architecture.	Leadership and co-ordination models vary greatly across contexts, with contrasting levels of perceived success. Overall, UN Resident Coordinators (RCs) and Humanitarian Coordinators (HCs) are seen as key providers of nexus leadership and co-ordination, ahead of national governments and key donors. Bottlenecks: ability, attention and capacity of national leadership; gap between expectations and resources for RC/HCs to support co-ordination across the nexus; and often limited donor co-ordination.
3.	Utilise political engagement and other tools, instruments and approaches at all levels to prevent crises, resolve conflicts and build peace.	Integration of the peace pillar remains at very early stage. A few initiatives have emerged to enhance how diplomatic, stabilisation and civilian security interventions join up and are coherent with humanitarian and development outcomes, but evidence is still anecdotal.
	PROGRAMMING	
4.	Prioritise prevention, mediation and peacebuilding, investing in development whenever possible , while ensuring immediate humanitarian needs continue to be met.	Preliminary evidence: while trends vary according to year and recipient country, overall there has been a gradual increase in the proportion of all donors' ODA to humanitarian needs and a gradual reduction in the share going towards development and peace, especially in extremely fragile contexts. Peace programming focuses more on basic
5.	Put people at the centre , tackling exclusion and promoting gender equality.	Both the humanitarian and development sectors have been striving to adopt more people-centred approaches for over a decade. No evidence was reviewed for this report of the extent to which the peace sector is implementing this principle. While it clearly links to the international women, peace and security agenda, there is scope to strengthen policy synergies and messaging about the contribution of gender sensitivity to the HDP nexus.
6.	Ensure that activities do no harm , are conflict sensitive to avoid unintended negative consequences and maximise positive effects across humanitarian, development and peace actions.	Use of conflict analysis to becoming more systematic among some of largest adherents. However, conflict and political economy analysis remain the least-used type of input for country analysis among survey respondents. More work is required to design suitable gender analysis methodologies that can be effectively integrated into programming. Policy research could help identify the determinants of successful collective outcomes in terms of social cohesion and conflict prevention.
7.	Align joined-up programming with the risk environment .	Evidence found in the humanitarian and development sectors of DAC and UN adherents of risk-informed programming that translates into change. COVID-19 and recent violent political transitions have put risk responsiveness to the test and led many adherents to start internal discussions on enhancing flexibility and anticipatory capacity.
8.	Strengthen national and local capacities .	Overall, national and subnational delivery is rarely the default option, despite positive examples. This principle is especially important for long-term development outcomes. Recent studies take stock of challenges in shifting a larger share of ODA to local organisations as well as advice on how to tackle these challenges. Linked to this principle, in 2021, the DAC adopted the Recommendation on Enabling Civil Society in Development Co-operation and Humanitarian Assistance.
9.	Invest in learning and evidence across humanitarian, development and peace actions.	An increasing number of actors engage in evaluating their performance in implementing the nexus approach, often focusing on either measures of impact or the degree to which their processes are fit for purpose. Questions remain on how to assess progress and ultimately ensure that the people affected by crises or fragility co-own such success. Further investment is also needed in developing evaluation approaches that span the nexus.
	FINANCING	
10.	Develop evidence-based humanitarian, development and peace financing strategies at global, regional, national and local levels, with effective layering and sequencing of the most appropriate financing flows.	Steps have been taken to develop financing strategy processes that bring together analysis and decisions on collective priorities, sources and funds, and strategic programming — for example in Democratic Republic of the Congo, Libya and Yemen. However, these remain standalone, unsystematised processes. The role of financing strategy processes in coalescing financing and prioritisation decisions has yet to be realised, and collective outcomes are still driven by multilateral actors rather than being truly inclusive. The majority of survey respondents reported that their team or organisation had never been involved in developing or aligning to financing strategies across the nexus.
11.	Use predictable, flexible, multi-year financing wherever possible.	The survey data, interviews and peer reviews make it clear that both the UN system and bilateral donors have made significant efforts to adjust their financing practices to support nexus approaches. In a growing number of examples, nexus-ready financing is enabling greater flexibility in response to contextual changes. In particular, progress has been made on financing instruments, approaches and individual projects, although these sometimes remain relatively siloed and nexus approaches have not yet been fully mainstreamed. But while some adherents have made organisational changes to provide more nexus-friendly financing, others face difficulties at organisational and/or parliamentary levels.

Annexe 7 : Tableau 6: Les 11 principes de la Recom. du CAD (TN Interim Progress Review, 2022)

Annexe 8 : Figure 5 : Domaine thématiques du TN

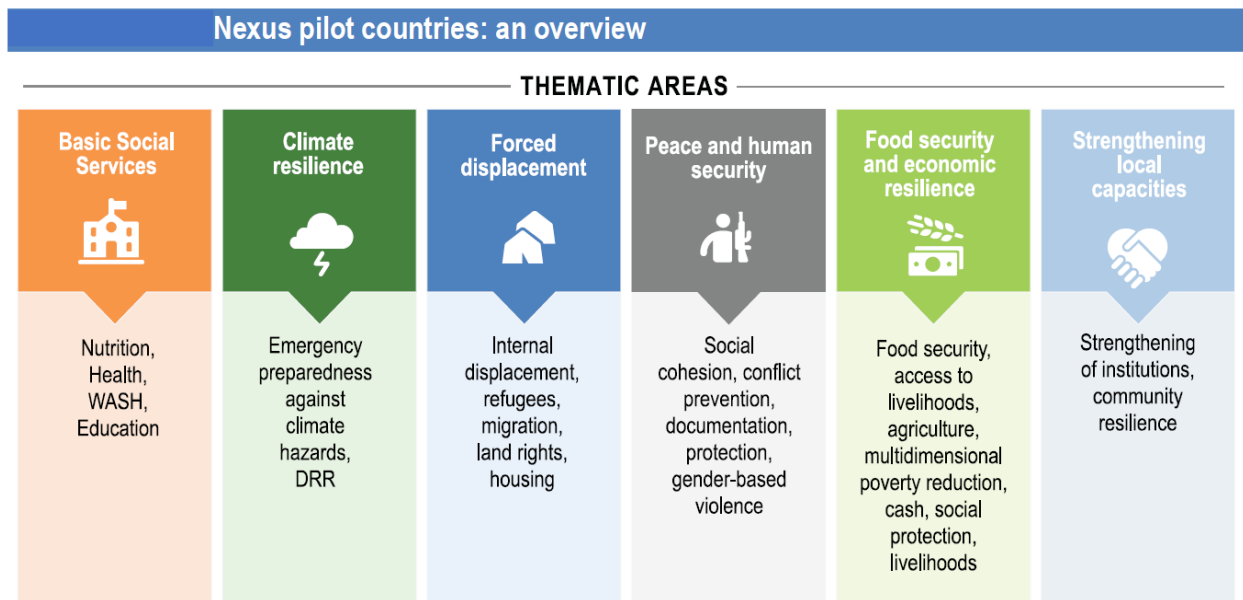


Figure 5: Doamine thématiques du TN

Annexe 9 : Figure 6 : Que signifie "Faire du Nexus" ?

Box 1.2. How do you know you are effectively “nexus-ing”?

A triple nexus approach that contributes to more effective interventions in fragile and conflict-affected contexts should aim to incorporate all of the following core features:

- a long-term focus on reducing overall vulnerability and unmet needs and addressing root causes of crises
- sustained efforts to foster inclusive country leadership and support local capacities
- a priority focus on those most at risk or left behind, with support for equal fulfilment of basic needs for all and gender equality
- consideration and active management of risks including conflict sensitivity and do no harm
- an approach, operational set-up and/or financing mechanisms that help navigate short-term realities and the evolving context without losing sight of long-term development perspectives
- awareness of the interventions of other humanitarian, peace and development actors and joint efforts to prioritise, focus on comparative advantages and enhance coherence.

Note: The 11 principles of the DAC Recommendation are an indivisible whole. This presentation of what are identified as core elements is not a redefinition of the agreed HDP nexus framework, but rather the starting point for a journey that involves all facets of the DAC Recommendation.

Source: Interviews and written consultation with adherents.

Figure 6: Que signifie "Faire du Nexus"

Annexe 10 : Cadre normatif des principes Humanitaires

Les principes humanitaires trouvent leurs bases dans des textes juridiques tels que les 4 conventions de Genève de 1949 et les protocoles additionnels qui couvrent les individus qui n'avaient pas appartenu à des groupes armés, qui n'étaient pas blessés, malades, naufragés ou prisonniers de guerre. (CICR,2015). La déclaration de droits de l'homme constitue aussi une base juridique qui trouve son application aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix. Elle représente les principes les plus généraux du droit humanitaire. (Pictet,1966.) (Nations unies,1948) Il est indispensable de rappeler que ces instruments conventionnels n'avalisent véritablement aucun des principes pour ce qui est de l'action humanitaire entreprise dans une situation de conflit armé et ces dispositions ne dotent pas ces principes d'une force obligatoire générale opposable à tous les acteurs humanitaires. En revanche, elles sont utiles à plusieurs titres. En effet, lesdites dispositions devraient être lues comme l'obligation des États de faciliter notamment l'accès aux composantes du Mouvement sous réserve que celles-ci respectent leurs propres principes.

L'humanité est un concept central en droit international et dans les Conventions de Genève en particulier.(CHA,2020) ; pour ce qui concerne le principe de l'impartialité, il est particulièrement intéressant de noter que l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève prévoit un « droit d'initiative » permettant à « un organisme humanitaire impartial » de soigner les blessés et les malades, renforçant ainsi davantage le besoin évident d'une action humanitaire impartiale conformément au droit international. (CICR,2015)

L'article 81 du Protocole additionnel I énonce que les États parties à un conflit doivent faciliter le travail humanitaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et, dans la mesure du possible, d'autres organisations humanitaires, en faveur des victimes du conflit, conformément aux principes des Conventions et du Mouvement.

La Convention de Genève de 1864, socle du DIH, énonce l'idée d'une assistance neutre et impartiale apportée aux malades et blessés, par les puissances belligérantes et les acteurs humanitaires.

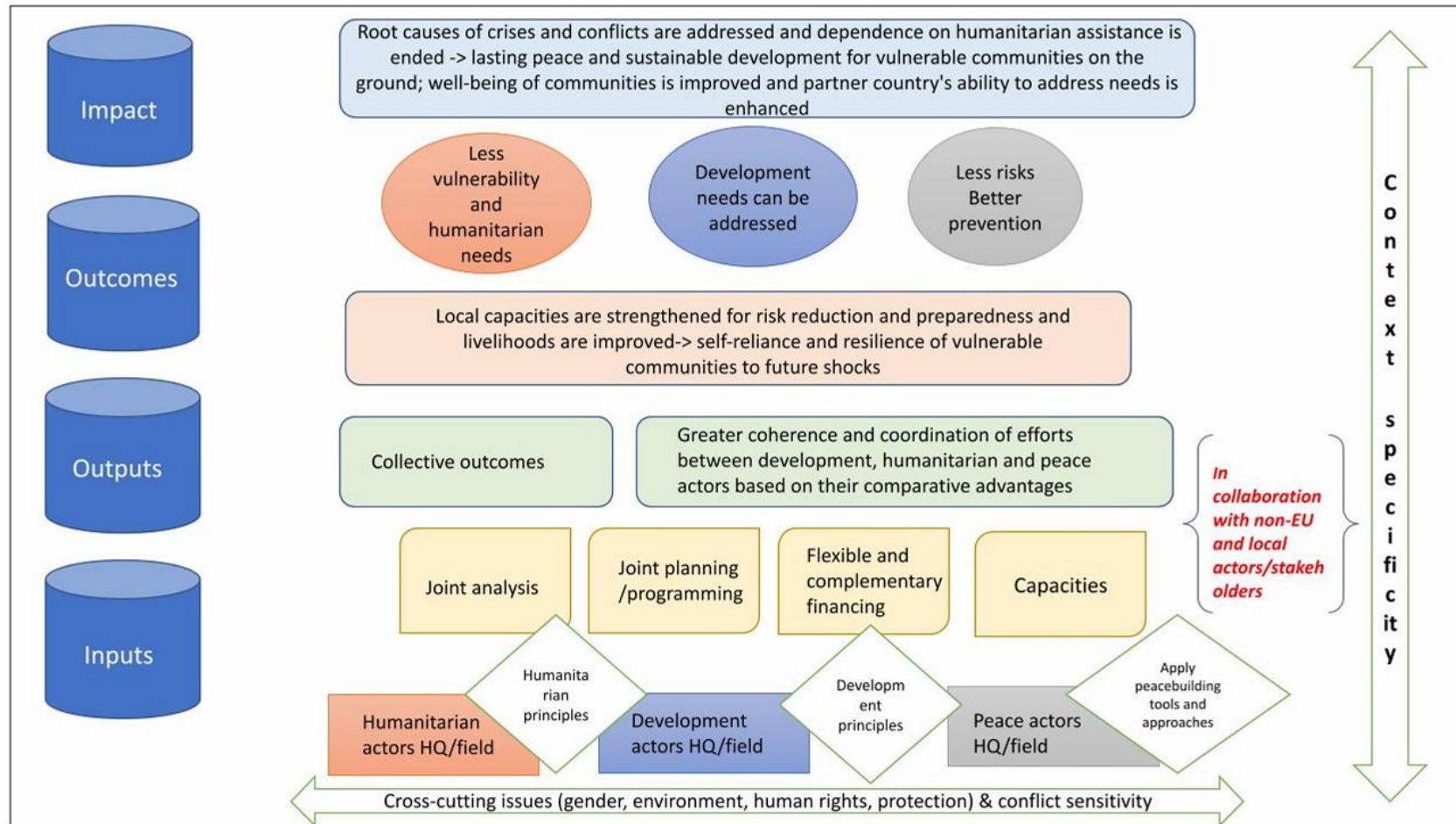
Les principes de neutralité et d'indépendance de l'action humanitaire ne sont pas expressément mentionnés dans le texte des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, toutefois, il serait inexact d'affirmer qu'ils ne sont pas mentionnés par les instruments conventionnels du DIH car diverses dispositions tant des Conventions de Genève que du PA I citent les « principes fondamentaux de la Croix-Rouge »(CICR,2015)

Comme les deux premiers, ils font partie néanmoins des sept Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, proclamés lors de la XXe Conférence internationale de la Croix-Rouge à Vienne en 1965.(CICR, 2015)

Le principe d'indépendance fait partie des quatre principes tirés des sept Principes fondamentaux du Mouvement, qui sont inscrits dans le droit international contemporain comme des obligations incombant aux États et aux acteurs humanitaires et son importance comme principe directeur de l'action humanitaire ²⁷est soulignée par La Résolution 58/114 de l'AGNU du 11 décembre 2003. (CICR, 2015)

²⁷ Disponible sur : http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/58/114.

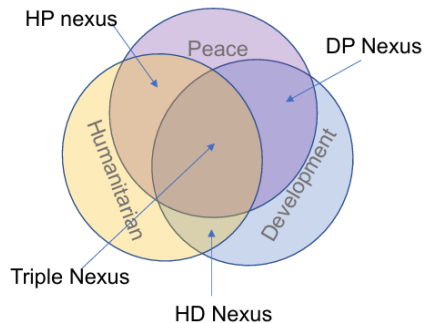
Annexe 11 : Figure 7: Théorie de changement du Triple Nexus



European Commission. (2022)

Annexe 12 : Figure 8: Différentes configurations du Triple Nexus selon les contextes

Figure 5. The HDP Nexus in complex, protracted crises in under-developed contexts



Finally, figure 5 shows a truly complex, protracted emergency, like South Sudan, Darfur or eastern Democratic Republic of the Congo, where all three pillars have so much overlap it is often difficult to assign a specific need or opportunity to a single pillar. If the majority of the interventions are not addressing at least two pillars directly, then there may be an issue requiring more strategic collaboration. As one interviewee explained it, if you are not considering peace in your program in South Sudan, then you won't have a positive impact on the situation, wasting resources and an opportunity.

Figure 3. The HDP Nexus in stable, but non-conflict crisis prone, underdeveloped contexts

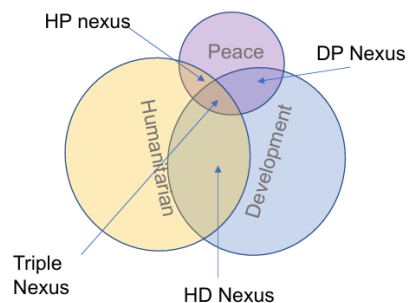


Figure 3 shows a different context, perhaps that of the Kenya Arid and Semi-Arid Lands (ASALs).² These areas are remote, prone to drought, and have very little infrastructure. They are generally stable, with some localized security risks but not overt conflict. Both humanitarian and development needs are large, with significant overlap. It may be that a conflict-sensitive approach with active monitoring through regular conflict analysis is sufficient, rather than large-scale activities directly addressing conflict or supporting peacebuilding.

Figure 4. The HDP Nexus in contexts where underdevelopment is driving insecurity and instability, but with few humanitarian needs

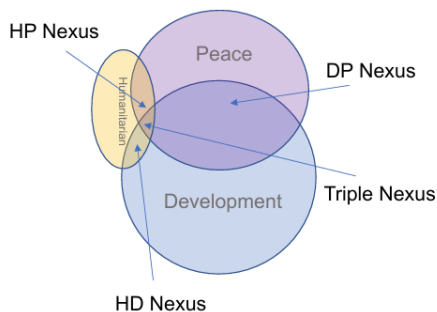


Figure 4 depicts a context such as northern Sri Lanka, Kashmir, or Honduras where insecurity has a large impact on the population, but there are few immediate humanitarian needs. Nevertheless, the population is made more vulnerable to shocks due to weak/unequal development that may be driving conflict, such that development or peace initiatives must also be sensitive to or attempt to mitigate risks.

Figure 2. A stereotypical concept of the HDP nexus

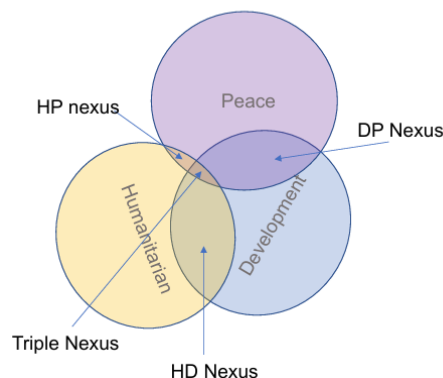


Figure 2 reflects how nexus programming in a stereotypical context is often described by interviewees. The three pillars have equal need and opportunity (equal size circles). There is a fair overlap of development with each of the other two pillars depicting significant opportunity for the HD and DP nexuses. But there is much less overlap for the HP nexus, and very little opportunity or need for simultaneously addressing all three.

(Fitzpatrick et al., 2021)